

FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIEE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDEE
PAR LA DREAL

LE 21/02/2018

DIRECTION RHONE MEDITERRANEE

330 OUVRAGES DU RESEAU
LIMNIGRAPHIQUE DU
BAS-RHONE
ENTRE VIVIERS ET PORT-ST-LOUIS

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation des sites.....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	11
1-3 - Données techniques sur les travaux	11
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives.....	14
2 - Enjeux des sites de dragage et de restitution des sédiments.....	16
2-1 – Exposé détaillé des enjeux.....	35
2-1-1 - Enjeux environnementaux	35
2-1-1-1 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	35
2-1-1-2 Enjeux piscicoles.....	49
2-1-1-3 Espèces protégées	51
2-1-1-4 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	52
2-1-2 - Enjeux économiques	54
2-1-3 - Enjeux sociaux	60
2-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	60
3 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .61	
4 - Surveillance du dragage.....	61

Valable pour l'entretien, durant une période de 4 ans,

des ouvrages limnigraphiques de la Direction Rhône Méditerranée

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée Opération non programmée
(demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : DRM 18-02D

Unité émettrice : Direction Rhône Méditerranée

Chute : Donzère-Mondragon, Caderousse, Avignon, Vallabrègues, Palier d'Arles.

Département : ARDECHE (07), DROME (26), GARD (30), VAUCLUSE (84), BOUCHES-DU-RHONE (13).

Communes : Cf. Tableau 1

Localisation (PK) : PK 169.300 à 316.200 du Rhône

Situation : Petits ouvrages

Motif du dragage :

- * Entretien chenal de navigation
- * Non aggravation des crues
- * Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : 2018

Date prévisionnelle de fin de travaux : Mars 2021

Durée prévisionnelle des travaux : Quelques heures par ouvrage

Nature des sédiments : Fins (vases, argiles et limons)

Volume : Une moyenne de 1 m³ par ouvrage soit environ 330 m³ au total.

Epaisseur maximum de sédiments curés : < 0,5 m

Matériel/technique employé(s) : Intervention terrestre ou depuis la voie d'eau avec pelle mécanique, pelle amphibie, pelle manuelle ou motopompe
Restitution à l'aval immédiat de l'ouvrage sauf pour les ouvrages avec conditions particulières de restitution (cf. § 1-3).

Dernier dragage du site : Néant

Critère d'urgence (à justifier) : oui non

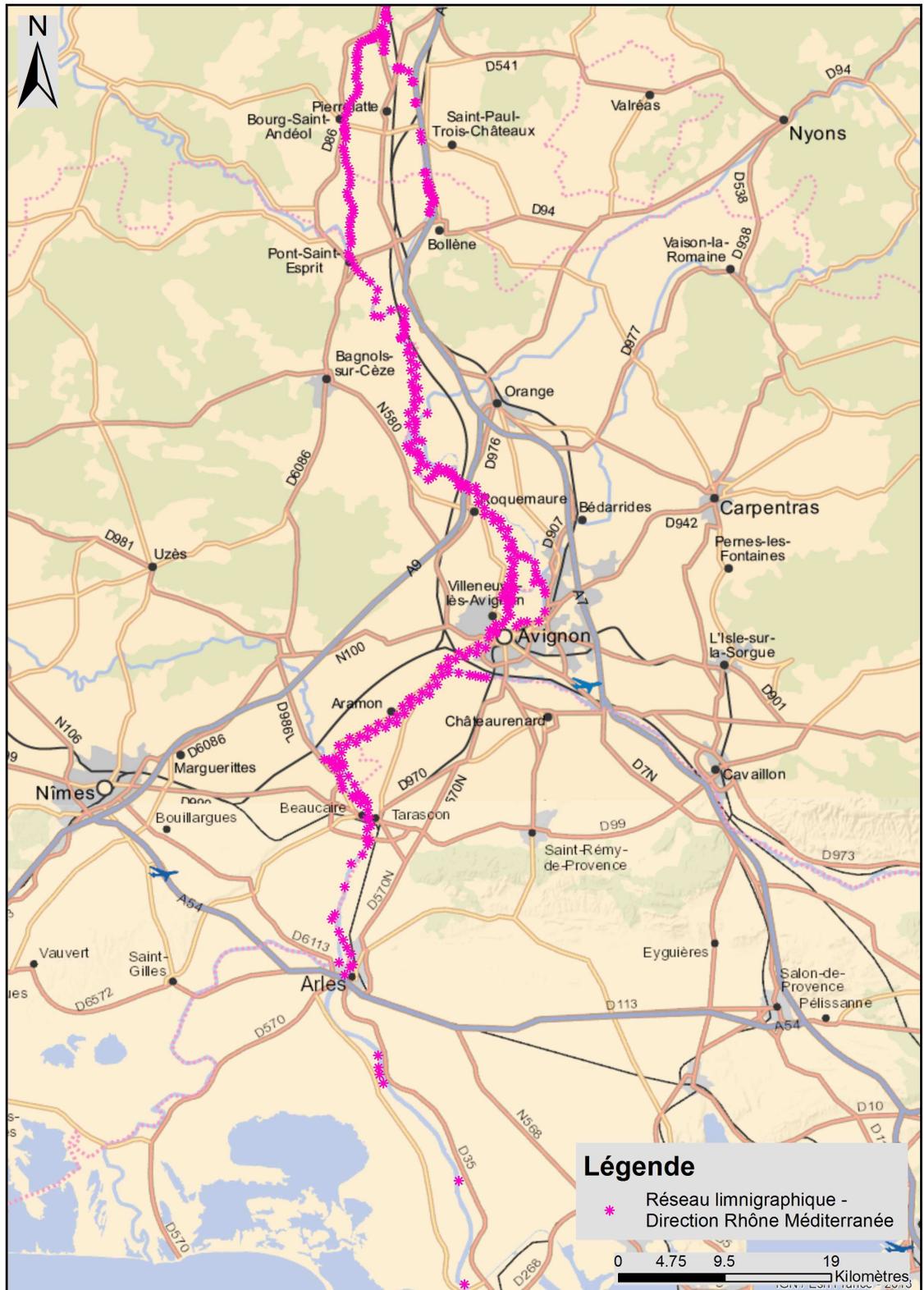
Demande d'avis à batellerie : oui non

Gestion des sédiments : Restitution Dépôt à terre

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation des sites



LE 08/01/2018

Figure 1 : Localisation des ouvrages limnimétriques concernés de la Direction Territoriale Rhône Méditerranée

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
DONZERE-MONDRAGON	Retenue	166.250	Gauche	1	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Retenue	166.320	Droite	2	Auto	Viviers
	Retenue	166.500	Gauche	3	PMO	Châteauneuf-du-Rhône
	Retenue	167.203	Droite	4	Echelle	Viviers
	Retenue	168.000	Gauche	5	Echelle	Donzère
	Retenue	168.000	Droite	6	Echelle	Viviers
	Retenue	168.400	Droite	7	Echelle	Viviers
	Retenue	169.006	Droite	8	Echelle	Viviers
	Retenue	169.100	Droite	9	Echelle	Viviers
	Retenue	169.500	Droite	10	Auto	Viviers
	Retenue	169.500	Gauche	11	PMO	Donzère
	Retenue	170.304	Droite	12	PMO	Viviers
	Retenue	170.500	Droite	13	Echelle	Viviers
	Retenue	170.700	Droite	14	Echelle	Donzère
	Retenue	170.600	Gauche	15	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	170.900	Gauche	16	Echelle	Donzère
	Retenue	171.000	Droite	17	Echelle	Viviers
	Retenue	171.000	Gauche	18	Echelle	Donzère
	Retenue	171.500	Droite	19	Echelle	Viviers
	Retenue	171.500	Gauche	20	PMO	Donzère
	Vieux Rhône	171.600	Gauche	21	Echelle	Donzère
	Vieux Rhône	171.750	Gauche	22	PMO	Donzère
	Vieux Rhône	172.000	Gauche	23	Echelle	Donzère
	Vieux Rhône	172.300	Gauche	24	Echelle	Donzère
	Vieux Rhône	172.700	Droite	25	Echelle	Saint-Montan
	Vieux Rhône	172.900	Droite	26	Echelle	Saint-Montan
	Vieux Rhône	173.200	Droite	27	Auto	Saint-Montan
	Vieux Rhône	173.600	Droite	28	Echelle	Saint-Montan
	Vieux Rhône	174.000	Droite	29	Auto	Saint-Montan
	Vieux Rhône	174.000	Gauche	30	Echelle	Saint-Montan
	Canal Amenée	171.400	Droite	31	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	171.400	Gauche	32	PMO	Donzère
	Canal Amenée	172.200	Droite	33	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	172.200	Gauche	34	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	174.450	Droite	35	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	174.450	Gauche	36	PMO	Donzère
	Canal Amenée	174.800	Droite	37	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	174.800	Gauche	38	Echelle	Donzère
	Canal Amenée	175.500	Gauche	39	Echelle	La Garde Adhémar
	Canal Amenée	176.500	Droite	40	Echelle	La Garde Adhémar
	Canal Amenée	176.500	Gauche	41	Echelle	La Garde Adhémar
	Vieux Rhône	174.500	Droite	42	Echelle	Saint-Montan
	Vieux Rhône	175.020	Gauche	43	Echelle	Donzère
	Vieux Rhône	175.400	Droite	44	Echelle	Saint-Montan
	Vieux Rhône	175.900	Droite	45	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	176.550	Gauche	46	Echelle	Donzère
	Vieux Rhône	176.800	Gauche	47	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	177.000	Gauche	48	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	177.200	Gauche	49	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	177.700	Droite	50	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	178.300	Droite	51	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	178.740	Droite	52	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	179.000	Gauche	53	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	179.420	Droite	54	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Canal Amenée	178.450	Droite	55	Echelle	La Garde Adhémar

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
DONZERE-MONDRAGON	Canal Amenée	178.450	Gauche	56	Echelle	La Garde Adhémar
	Canal Amenée	181.250	Gauche	57	Echelle	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Canal Amenée	181.800	Gauche	58	Echelle	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Vieux Rhône	180.000	Droite	59	Auto	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	180.420	Gauche	60	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	180.500	Droite	61	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	180.650	Droite	62	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	181.000	Gauche	63	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	181.300	Gauche	64	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	182.000	Droite	65	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	182.500	Droite	66	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	183.000	Droite	67	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	183.400	Droite	68	Echelle	Bourg-Saint-Andéol
	Vieux Rhône	184.000	Gauche	69	Echelle	Pierrelatte
	Vieux Rhône	184.500	Gauche	70	Echelle	Lapalud
	Vieux Rhône	185.000	Gauche	71	Echelle	Lapalud
	Vieux Rhône	185.400	Gauche	72	Echelle	Saint-Marcel-d'Ardèche
	Canal Amenée	184.750	Droite	73	Echelle	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Canal Amenée	184.750	Gauche	74	Echelle	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Canal Amenée	185.650	Droite	75	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	185.650	Gauche	76	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	186.250	Droite	77	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	186.250	Gauche	78	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	186.310	Droite	79	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	186.700	Droite	80	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	186.704	Gauche	81	Echelle	Bollène
	Canal Amenée	187.201	Gauche	82	Auto	Bollène
	Ecluse Amont	187.201	Gauche	83	Auto	Bollène
	Canal de Fuite	189.850	Gauche	84	Echelle	Bollène
	Canal de Fuite	189.950	Gauche	85	Echelle	Bollène
	Canal de Fuite	190.100	Droite	86	PMO	Bollène
	Canal de Fuite	190.800	Droite	87	Echelle	Bollène
	Canal de Fuite	190.800	Gauche	88	Echelle	Bollène
	Vieux Rhône	186.000	Droite	89	Echelle	Saint-Marcel-d'Ardèche
	Vieux Rhône	186.500	Droite	90	Echelle	Saint-Marcel-d'Ardèche
	Vieux Rhône	186.900	Droite	91	Echelle	Saint-Marcel-d'Ardèche
	Vieux Rhône	187.500	Gauche	92	Echelle	Lapalud
	Vieux Rhône	187.800	Gauche	93	Echelle	Lapalud
	Vieux Rhône	188.000	Gauche	94	Echelle	Lapalud
	Vieux Rhône	188.400	Droite	95	Echelle	Saint-Just
	Vieux Rhône	189.000	Droite	96	Echelle	Saint-Just
Vieux Rhône	189.400	Droite	97	Echelle	Saint-Just	
Vieux Rhône	190.000	Droite	98	Echelle	Saint-Just	
Vieux Rhône	190.300	Droite	99	Echelle	Saint-Just	
Vieux Rhône	190.600	Gauche	100	Echelle	Lamotte-du-Rhône	
Vieux Rhône	191.000	Gauche	101	Echelle	Lamotte-du-Rhône	
Vieux Rhône	191.730	Droite	102	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	192.100	Droite	103	Auto	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	192.200	Droite	104	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	192.400	Droite	105	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	193.000	Droite	106	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	193.500	Droite	107	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	194.140	Droite	108	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	195.000	Droite	109	Echelle	Pont-Saint-Esprit	
Vieux Rhône	196.000	Gauche	110	Echelle	Mondragon	
Vieux Rhône	197.000	Gauche	111	Echelle	Mondragon	

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
DONZERE-MONDRAGON	Vieux Rhône	198.500	Droite	112	Echelle	Vénéjan
	Vieux Rhône	199.000	Droite	113	Echelle	Vénéjan
	Vieux Rhône	200.000	Gauche	114	Echelle	Mondragon
	Canal de Fuite	200.539	Gauche	115	PMO	Mondragon
CADEROUSSE	Retenue	201.000	Gauche	116	Echelle	Mornas
	Retenue	201.580	Droite	117	Echelle	Vénéjan
	Retenue	202.200	Droite	118	Echelle	Vénéjan
	Retenue	202.321	Gauche	119	Echelle	MORNAS
	Retenue	202.320	Gauche	120	Echelle	MORNAS
	Retenue	202.700	Gauche	121	Echelle	MORNAS
	Retenue	203.350	Gauche	122	Echelle	MORNAS
	Rhône	203.200	Droite	123	PMO	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	203.500	Droite	124	Echelle	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	204.320	Gauche	125	Echelle	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	204.800	Droite	126	Echelle	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	205.180	Gauche	127	Echelle	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	205.670	Droite	128	Echelle	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	206.120	Gauche	129	Echelle	MORNAS
	Retenue	206.580	Droite	130	Echelle	Saint-Etienne-des-Sorts
	Retenue	207.160	Gauche	131	Auto	Piolenc
	Retenue	207.670	Droite	132	Echelle	Chusclan
	Retenue	208.060	Droite	133	PMO	Chusclan
	Retenue	208.250	Gauche	134	Echelle	Piolenc
	Retenue	208.650	Droite	135	Echelle	Chusclan
	Retenue	209.200	Gauche	136	Echelle	Caderousse
	Retenue	209.580	Droite	137	Echelle	Codolet
	Retenue	210.020	Gauche	138	Echelle	Caderousse
	Retenue	210.580	Droite	139	Echelle	Codolet
	Retenue	211.090	Gauche	140	Echelle	Caderousse
	Retenue	211.620	Droite	141	Echelle	Codolet
	Retenue	212.230	Gauche	142	PMO	Caderousse
	Canal Amenée	213.090	Gauche	143	Echelle	Caderousse
	Vieux Rhône	213.450	Gauche	144	PMO	Caderousse
	Ceze	213.550	Droite	145	Echelle	Laudun-L'ardoise
	Ardoise	214.500	Gauche	146	Echelle	Laudun-L'ardoise
	Vieux Rhône	214.500	Gauche	147	Echelle	Caderousse
	Canal Amenée	214.150	Droite	148	Auto	Caderousse
Canal amenée	215.000	Droite	149	PMO	Caderousse	
Canal de fuite	215.200	Droite	150	PMO	Caderousse	
Vieux Rhône	215.500	Gauche	151	Echelle	Caderousse	
Aygues	214.000	Gauche	152	Echelle	Caderousse	
Aygues	214.000	Gauche	153	Echelle	Caderousse	
Aygues	214.000	Gauche	154	Echelle	Caderousse	
Aygues	214.000	Gauche	155	Echelle	Caderousse	
Vieux Rhône	216.000	Droite	156	Echelle	Laudun-L'ardoise	
Canal de Fuite	217.300	Droite	157	Echelle	Caderousse	
Vieux Rhône	217.000	Droite	158	Echelle	Montfaucon	
Vieux Rhône	217.500	Droite	159	Echelle	Montfaucon	
Vieux Rhône	218.000	Gauche	160	Echelle	Caderousse	
Canal de Fuite	218.300	Gauche	161	Echelle	Caderousse	
AVIGNON	Retenue	218.500	Droite	162	Echelle	Montfaucon
	Retenue	219.000	Gauche	163	Echelle	Montfaucon
	Retenue	219.500	Droite	164	Echelle	Montfaucon
	Retenue	220.000	Gauche	165	Echelle	Montfaucon
	Retenue	220.500	Droite	166	Echelle	Montfaucon
	Retenue	221.000	Gauche	167	Echelle	Orange

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
AVIGNON	Retenue	221.500	Gauche	168	Echelle	Orange
	Retenue	221.500	Droite	169	Echelle	Roquemaure
	Retenue	221.800	Droite	170	PMO	Roquemaure
	Retenue	221.800	Gauche	171	Echelle	Orange
	Retenue	222.000	Gauche	172	Echelle	Orange
	Retenue	222.110	Gauche	173	Echelle	Orange
	Retenue	222.500	Droite	174	Echelle	Roquemaure
	Retenue	223.000	Gauche	175	Echelle	Orange
	Retenue	223.500	Droite	176	Echelle	Roquemaure
	Retenue	224.000	Gauche	177	Echelle	Châteauneuf-du-Pape
	Retenue	224.500	Droite	178	Echelle	Roquemaure
	Retenue	225.000	Gauche	179	Echelle	Châteauneuf-du-Pape
	Retenue	225.500	Droite	180	Echelle	Roquemaure
	Retenue	226.000	Gauche	181	Echelle	Châteauneuf-du-Pape
	Retenue	226.500	Droite	182	Echelle	Roquemaure
	Retenue	226.700	Gauche	183	Auto	Sorgues
	Retenue	227.000	Gauche	184	Echelle	Sorgues
	Retenue	227.500	Droite	185	Echelle	Sauveterre
	Retenue	228.000	Gauche	186	Echelle	Sorgues
	Retenue	228.500	Droite	187	Echelle	Sorgues
	Retenue	229.000	Gauche	188	Echelle	Sorgues
	Retenue	229.500	Droite	189	Echelle	Sauveterre
	Retenue	229.500	Gauche	190	PMO	Sorgues
	Retenue	229.900	Gauche	191	Echelle	Sorgues
	Sauveterre Amont	230.500	Droite	192	Echelle	Sauveterre
	Retenue	230.500	Droite	193	Echelle	Sauveterre
	Retenue	231.000	Gauche	194	Echelle	Sauveterre
	Retenue	231.500	Droite	195	Echelle	Sauveterre
	Retenue	232.000	Gauche	196	Echelle	Sauveterre
	Retenue	232.240	Droite	197	PMO	Sauveterre
	Canal Amenée	232.500	Droite	198	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Canal Amenée	233.000	Gauche	199	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Bras de Villeneuve	237.130	Gauche	200	PMO	Villeneuve-lès-Avignon
	Bras de Villeneuve	237.330	Gauche	201	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Parc des libertés	233.320	Droite	202	Echelle	Avignon
	Canal Amenée	233.500	Droite	203	Echelle	Avignon
	Bras de Villeneuve	237.910	Droite	204	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Bras de Villeneuve	238.190	Gauche	205	Echelle	Avignon
	Bras de Villeneuve	238.290	Droite	206	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Canal Amenée	234.000	Gauche	207	Echelle	Avignon
	Canal Amenée	239.000	Droite	208	PMO	Avignon
	Canal Amenée	234.300	Gauche	209	Auto	Avignon
	Canal fuite	239.000	Droite	210	PMO	Avignon
Bras de Villeneuve	239.000	Gauche	211	Echelle	Avignon	
Bras de Villeneuve	239.350	Gauche	212	Auto	Avignon	
Bras de Villeneuve	239.500	Droite	213	Echelle	Avignon	
Bras d'Avignon	231.000	Gauche	214	Echelle	Sauveterre	
Bras d'Avignon	231.470	Droite	215	PMO	Sauveterre	
Bras d'Avignon	232.300	Gauche	216	Echelle	Sorgues	
Bras d'Avignon	233.000	Gauche	217	Echelle	Sorgues	
Bras d'Avignon	233.500	Gauche	218	Echelle	Sorgues	
Parc des libertés	233.510	Droite	219	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon	
Bras d'Avignon	234.000	Gauche	220	Echelle	Sorgues	
Ouvèze	234.470	Droite	221	Echelle	Sorgues	
Bras d'Avignon	235.000	Gauche	222	Echelle	Le Pontet	
Bras d'Avignon	235.300	Gauche	223	Echelle	Le Pontet	

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
AVIGNON	Bras d'Avignon	237.000	Gauche	224	Echelle	Le Pontet
	Bras d'Avignon	238.000	Gauche	225	Echelle	Le Pontet
	Bras d'Avignon	239.000	Droite	226	Echelle	Avignon
	Bras d'Avignon	239.507	Droite	227	Echelle	Avignon
	Bras d'Avignon	240.000	Droite	228	Echelle	Avignon
	Bras de Villeneuve	240.000	Gauche	229	Echelle	Avignon
	Bras de Villeneuve	240.500	Droite	230	Echelle	Avignon
	Bras de Villeneuve	241.000	Gauche	231	Echelle	Avignon
	Bras de Villeneuve	241.500	Droite	232	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Bras de Villeneuve	242.000	Gauche	233	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Bras de Villeneuve	242.300	Droite	234	Echelle	Villeneuve-lès-Avignon
	Bras de Villeneuve	243.000	Gauche	235	Echelle	Les Angles
	Bras d'Avignon	242.000	Droite	236	Echelle	Avignon
	Bras d'Avignon	242.200	Droite	237	PMO	Avignon
Bras d'Avignon	243.500	Gauche	238	Echelle	Avignon	
VALLABREGUES	Retenue	244.000	Droite	239	PMO	Les Angles
	Retenue	244.500	Gauche	240	Echelle	Avignon
	Retenue	245.000	Droite	241	Echelle	Les Angles
	Retenue	245.500	Gauche	242	Echelle	Avignon
	Retenue	246.000	Droite	243	Echelle	Les Angles
	Retenue	246.500	Gauche	244	Echelle	Avignon
	Retenue	247.000	Droite	245	Echelle	Les Angles
	Retenue	247.500	Gauche	246	Echelle	Avignon
	Durance	247.900	Gauche	247	Echelle	Rognonas
	Durance	247.900	Gauche	248	Echelle	Rognonas
	Durance	247.900	Gauche	249	Echelle	Rognonas
	Durance	247.900	Gauche	250	Echelle	Barbentane
	Durance	247.900	Gauche	251	Echelle	Barbentane
	Durance	247.900	Gauche	252	Echelle	Barbentane
	Retenue	248.000	Droite	253	Echelle	Les Angles
	Retenue	248.500	Gauche	254	Echelle	Barbentane
	Retenue	249.000	Droite	255	Echelle	Aramon
	Retenue	249.500	Gauche	256	Echelle	Barbentane
	Retenue	250.000	Droite	257	Echelle	Aramon
	Retenue	250.500	Gauche	258	Echelle	Barbentane
	Retenue	251.000	Droite	259	Echelle	Aramon
	Retenue	251.500	Gauche	260	Echelle	Barbentane
	Retenue	252.000	Droite	261	Echelle	Aramon
	Retenue	252.270	Droite	262	Auto	Aramon
	Retenue	252.500	Gauche	263	Echelle	Aramon
	Retenue	253.000	Droite	264	Echelle	Aramon
	Retenue	253.500	Gauche	265	Echelle	Aramon
	Retenue	254.000	Droite	266	Echelle	Aramon
	Retenue	254.500	Gauche	267	Echelle	Boulbon
	Retenue	255.000	Droite	268	Echelle	Aramon
Retenue	255.500	Gauche	269	Echelle	Boulbon	
Retenue	256.000	Droite	270	Echelle	Aramon	
Retenue	256.500	Gauche	271	Echelle	Aramon	
Retenue	257.000	Droite	272	Echelle	Aramon	
Retenue	257.500	Gauche	273	Echelle	Saint-Pierre-de-Mézoargues	
Retenue	258.000	Droite	274	Echelle	Aramon	
Retenue	258.500	Gauche	275	Echelle	Vallabrègues	
Retenue	259.000	Droite	276	Echelle	Vallabrègues	
Retenue	259.500	Gauche	277	Echelle	Vallabrègues	
Retenue	260.000	Droite	278	Echelle	Vallabrègues	
Retenue	260.500	Gauche	279	Echelle	Vallabrègues	

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
VALLABREGUES	Retenue	261.000	Droite	280	Echelle	Vallabrègues
	Retenue	261.500	Gauche	281	Echelle	Vallabrègues
	Retenue	261.570	Droite	282	PMO	Vallabrègues
	Retenue	262.000	Gauche	283	Echelle	Vallabrègues
	Retenue	262.030	Droite	284	Echelle	Vallabrègues
	Gardon Amont	262.600	Droite	285	Echelle	Comps
	Gardon Amont	262.600	Gauche	286	Echelle	Comps
	Gardon Amont	262.600	Droite	287	Echelle	Vallabrègues
	Gardon Aval	262.600	Droite	288	Echelle	Vallabrègues
	Vieux Rhône	262.800	Droite	289	PMO	Comps
	Canal Amenée	263.000	Gauche	290	Echelle	Vallabrègues
	Canal Amenée	264.000	Gauche	291	Echelle	Beucaire
	Canal Amenée	264.600	Droite	292	PMO	Beucaire
	Ecluse	264.600	Droite	293	Auto	Beucaire
	Canal de Fuite	264.600	Droite	294	PMO	Beucaire
	Canal de Fuite	265.450	Gauche	295	Echelle	Beucaire
	Canal de Fuite	266.000	Gauche	296	Echelle	Tarascon
	Vieux Rhône	263.500	Droite	297	Echelle	Beucaire
	Vieux Rhône	264.000	Droite	298	Echelle	Beucaire
	Vieux Rhône	265.000	Droite	299	Echelle	Beucaire
	Vieux Rhône	265.400	Droite	300	Echelle	Beucaire
	Vieux Rhône	265.400	Gauche	301	Echelle	Beucaire
	Vieux Rhône	266.000	Droite	302	Echelle	Beucaire
	Vieux Rhône	266.900	Gauche	303	Echelle	Beucaire
	Canal de Fuite	266.800	Droite	304	Echelle	Beucaire
	Vieux-Rhône	267.700	Droite	305	PMO	Beucaire
	Canal de Fuite	267.350	Droite	306	Auto	Beucaire
	Canal de Fuite	268.000	Gauche	307	Echelle	Tarascon
	Vieux Rhône	268.790	Gauche	308	Echelle	Beucaire
	PALIER D'ARLES	Grand Rhône	269.485	Droite	309	Echelle
Grand Rhône		269.550	Gauche	310	PMO	Beucaire
Grand Rhône		270.000	Gauche	311	Echelle	Beucaire
Grand Rhône		271.000	Gauche	312	Echelle	Beucaire
Grand Rhône		272.280	Droite	313	Echelle	Beucaire
Grand Rhône		274.504	Droite	314	Echelle	Beucaire
Grand Rhône		277.000	Droite	315	Echelle	Beucaire
Canal BRL		277.300	Droite	316	PMO	Fourques
Grand Rhône		278.500	Gauche	317	Echelle	Arles
Grand Rhône		279.350	Gauche	318	Echelle	Arles
Grand Rhône		280.170	Gauche	319	Echelle	Arles
Grand Rhône		280.900	Gauche	320	Echelle	Arles
Petit Rhône		281.000	Gauche	321	PMO	Fourques
Grand Rhône		281.560	Gauche	322	Echelle	Arles
Grand Rhône		281.650	Droite	323	PMO	Arles
Grand Rhône		282.650	Droite	324	PMO	Arles
Grand Rhône		292.700	Droite	325	Echelle	Arles
Grand Rhône		293.500	Droite	326	PMO	Arles
Grand Rhône		294.500	Droite	327	PMO	Arles
Grand Rhône		295.250	Droite	328	Echelle	Arles
Grand Rhône	306.500	Gauche	329	PMO	Arles	
BARCARIN	Canal de Barcarin	316.450	Gauche	330	Echelle	Port Saint-Louis du Rhône

Tableau 1. Liste des ouvrages présentés sur la figure 1

(* En orange : ouvrages limnimétriques avec des conditions particulières à respecter pour les opérations de dragage)

(* En violet : ouvrages limnimétriques avec des études spécifiques à réaliser pour les opérations de dragage)

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année des fiches d'incidence dragage, conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, AFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le réseau limnigraphique de la Direction Territoriale Rhône-Méditerranée est un ensemble d'ouvrages situés tout au long du fleuve (Vieux-Rhône, Rhône en retenue, canaux et à proximité des principaux ouvrages d'exploitation (barrages, usines et écluses) entre Viviers et Port-Saint-Louis.

Les ouvrages du réseau limnigraphique concernés par cette fiche d'incidence pour l'autorisation d'entretien sont principalement des ouvrages en béton équipés de repères métriques. Ces ouvrages sont appelés « échelles limnimétriques », elles sont situées en berge. Ces ouvrages sont répertoriés comme « échelle » dans la suite du document et permettent d'une façon générale de mesurer les niveaux des lignes d'eau du fleuve en condition normale et en crue.

Les ouvrages du réseau limnigraphique comprennent aussi des sites équipés de matériel automatique (limnimètres) pour le relevé des hauteurs des eaux du fleuve. Ces limnimètres sont généralement associés à une échelle limnimétrique. Ces relevés automatiques permettent de connaître l'hydrologie du fleuve en temps réel. Parmi ces équipements automatiques, quelques-uns assurent une fonction dans l'exploitation du fleuve (hydroélectricité et navigation) en gérant en particulier le réglage des plans d'eau par la régulation de l'usine et l'ouverture des barrages. Dans la suite du document les premiers sont notés comme des ouvrages de type « Auto » et les seconds sont de type « PMO » (Point de Mesure Ouvrage).

Au total, le nombre d'ouvrages du réseau limnigraphique susceptible de faire l'objet d'entretien s'établit à 330 tout au long du domaine de la direction territoriale.

a – Cas général sur les ouvrages sans conditions d'entretien

D'une manière générale, les échelles limnimétriques seront curées suivant la méthode suivante.

Les matériaux (limons/sables/graviers/corps flottants) déposés sur les ouvrages sont curés à l'aide de pelle mécanique ou restitués à l'aide d'une motopompe, normalisés vis-à-vis du bruit, opérant depuis les berges mais aussi depuis le plan d'eau (engins amphibie ou pelle sur ponton).

Les matériaux sont restitués, à proximité immédiate dans le lit du fleuve et, dans la mesure du possible, là où les vitesses de courant sont plus importantes pour permettre la reprise des matériaux par les eaux du fleuve.



Figure 2. Echelle limnimétrique
 (Entretien mécanique depuis la berge)



Figure 3. Echelle limnimètre en berge
 (Entretien mécanique et finition manuelle)



Figure 4. Echelle limnimétrique sur enrochements
 (Entretien mécanique)



Figure 5. Echelle avec limnimètre sur structure métallique
 (Entretien mécanique depuis le plan d'eau)

Dans tous les cas, les amenées et replis du matériel seront réalisés à partir de voeries publiques, des pistes d'exploitation existantes ou directement par voie d'eau (engins amphibie ou ponton). L'accès aux chantiers ne nécessitera pas d'intervention sur les milieux naturels.

L'ensemble de l'intervention ne dure que quelques heures et ne concerne que des quantités très limitées de matériaux avec en moyenne 1 m³ par ouvrage.

b – Cas particulier des ouvrages avec des contraintes de restitution

Parmi l'ensemble des ouvrages limnimétriques, certains ne peuvent pas être entretenus selon la méthode précédente en raison de leur localisation par rapport à des périmètres de protection de patrimoines naturels qui s'observent le long du fleuve. En effet, dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône, il n'est pas possible de restituer les sédiments à moins de 1 000 m d'un périmètre rapproché de protection.

Afin de respecter cette obligation, des méthodes d'intervention spécifiques sont définies pour chaque ouvrage concerné par cette contrainte afin d'assurer une restitution des sédiments à plus de 1 000 m des périmètres de protection rapprochés identifiés le long du fleuve.

Ces ouvrages, au nombre de 35, sont identifiés en orange sur les cartes de localisation suivantes et dans les tableaux 1 et 18.

Les ouvrages limnimétriques étant généralement peu accessible depuis les berges, il peut être délicat de charger un camion pour transférer les sédiments vers d'autres sites. Pour ces ouvrages particuliers, il est prévu d'intervenir par voie aquatique. Le matériel utilisé sera défini en fonction des distances à parcourir pour réaliser la restitution des sédiments en dehors des zones de protection dues patrimoines naturels.

Une synthèse des ouvrages concernés et des sites de restitution est proposée dans le tableau ci-dessous :

Aménagements	Localisation des sites				
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Localisation de la restitution des sédiments
DONZERE - MONDRAGON	Retenue	166.250	Gauche	1	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en aval du PK 166.900
	Retenue	166.320	Droite	2	
	Retenue	169.500	Droite	10	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en aval du PK 170.000
	Retenue	169.500	Gauche	11	
	Canal d'amenée	175.500	Gauche	39	Restitution des sédiments au fleuve dans le canal d'amenée en amont du PK 175.000
	Vieux-Rhône	177.700	Droite	50	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en aval du PK 179.000
	Vieux-Rhône	178.300	Droite	51	
	Vieux-Rhône	178.740	Droite	52	
	Canal d'amenée	181.250	Gauche	57	Restitution des sédiments au fleuve dans le canal d'amenée en aval du PK 182.500
	Canal d'amenée	181.800	Gauche	58	
	Vieux-Rhône	182.500	Droite	66	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en aval du PK 183.000
	Vieux-Rhône	190.000	Droite	98	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en amont du PK 189.500 ou en aval du PK 194.400
	Vieux-Rhône	190.300	Droite	99	
	Vieux-Rhône	190.600	Gauche	100	
	Vieux-Rhône	191.000	Gauche	101	
	Vieux-Rhône	191.730	Droite	102	
	Vieux-Rhône	192.100	Droite	103	
	Vieux-Rhône	192.200	Droite	104	
Vieux-Rhône	192.400	Droite	105		
CADEROUSSE	Retenue	201.000	Gauche	116	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en amont du PK 200.600 ou en aval du PK 203.300
	Retenue	201.580	Droite	117	
	Retenue	211.620	Droite	141	Restitution des sédiments au fleuve dans le canal d'amenée en aval du PK 213.000
	Retenue	212.230	Gauche	142	
	Vieux-Rhône	217.000	Droite	158	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en aval du PK 220.100
	Vieux-Rhône	218.000	Gauche	160	
	Canal de fuite	218.300	Gauche	161	
AVIGNON	Retenue	226.500	Droite	182	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en rive gauche en aval du PK 227.000
	Retenue	226.700	Gauche	183	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en rive droite en aval du PK 227.500
	Bras d'Avignon	231.470	Droite	215	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en amont du PK 231.000
	Bras d'Avignon	233.500	Gauche	218	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en aval du PK 235.000
	Bras d'Avignon	234.000	Gauche	220	
	Ouvèze	234.470	Droite	221	
VALLABREGUES	Retenue	251.500	Gauche	260	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en aval du PK 252.300
	Retenue	253.000	Droite	264	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en aval du PK 254.400
	Vieux-Rhône	267.700	Droite	305	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en amont du PK 267.000

Tableau 2. Solutions de restitution pour les ouvrages situés à moins de 1 000 m d'un périmètre de protection rapproché

c – Cas particulier des ouvrages avec des études spécifiques

Sur l'ensemble des ouvrages étudiés dans cette fiche d'incidence, quatre sont localisés dans des périmètres de protection de patrimoine naturel. Il s'agit des ouvrages (40, 41, 65, 106, 107, 108, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 159, 162, 163, 164, 165, 216, 217, 219, 266, 289, 297, 298 et 316) identifiés en violet sur les cartes de localisation suivantes et dans les tableaux 1 et 18.

D'une manière générale, les travaux seront réalisés de manière à respecter les arrêtés d'autorisation fixant les périmètres d'autorisation. Si nécessaire, une étude d'incidence spécifique sera fournie et un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité pour valider les méthodes d'intervention et de suivi retenues.

d - Suivi des travaux

La faible quantité de matériaux concernée par l'intervention ainsi que la technique de restitution dans le lit du Rhône engendre une remise en suspension de sédiments négligeable dont l'incidence est nulle sur la qualité des eaux du fleuve. Cette incidence se limite à une perturbation locale des eaux (une dizaine de mètres à l'aval des sites) et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail. Ce suivi fera l'objet d'un retour d'expérience auprès de la police de l'Eau.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, la Compagnie Nationale du Rhône veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, la Compagnie Nationale du Rhône réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, la Compagnie Nationale du Rhône s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, la Compagnie Nationale du Rhône s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).

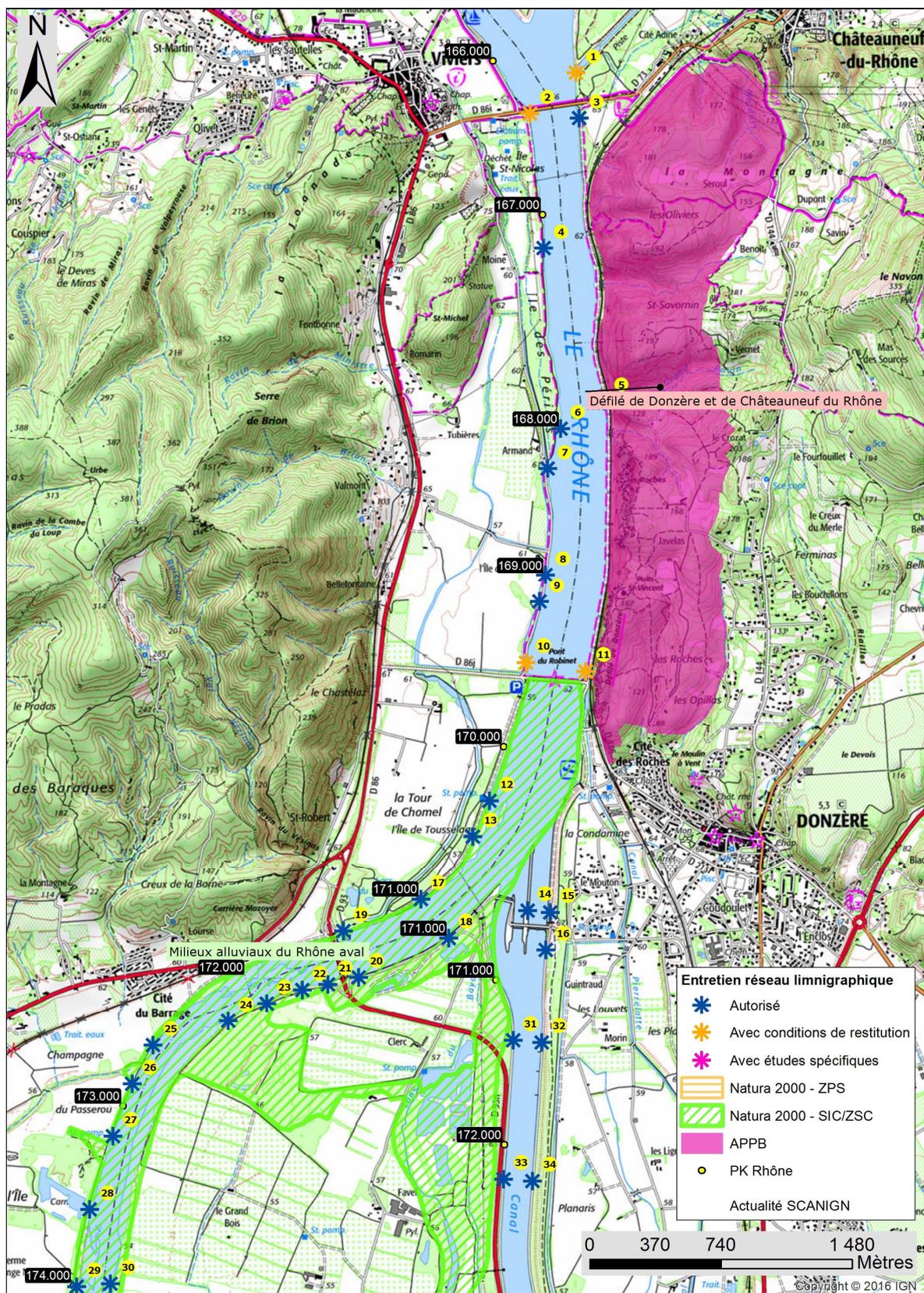
L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recoloniserait rapidement le milieu.

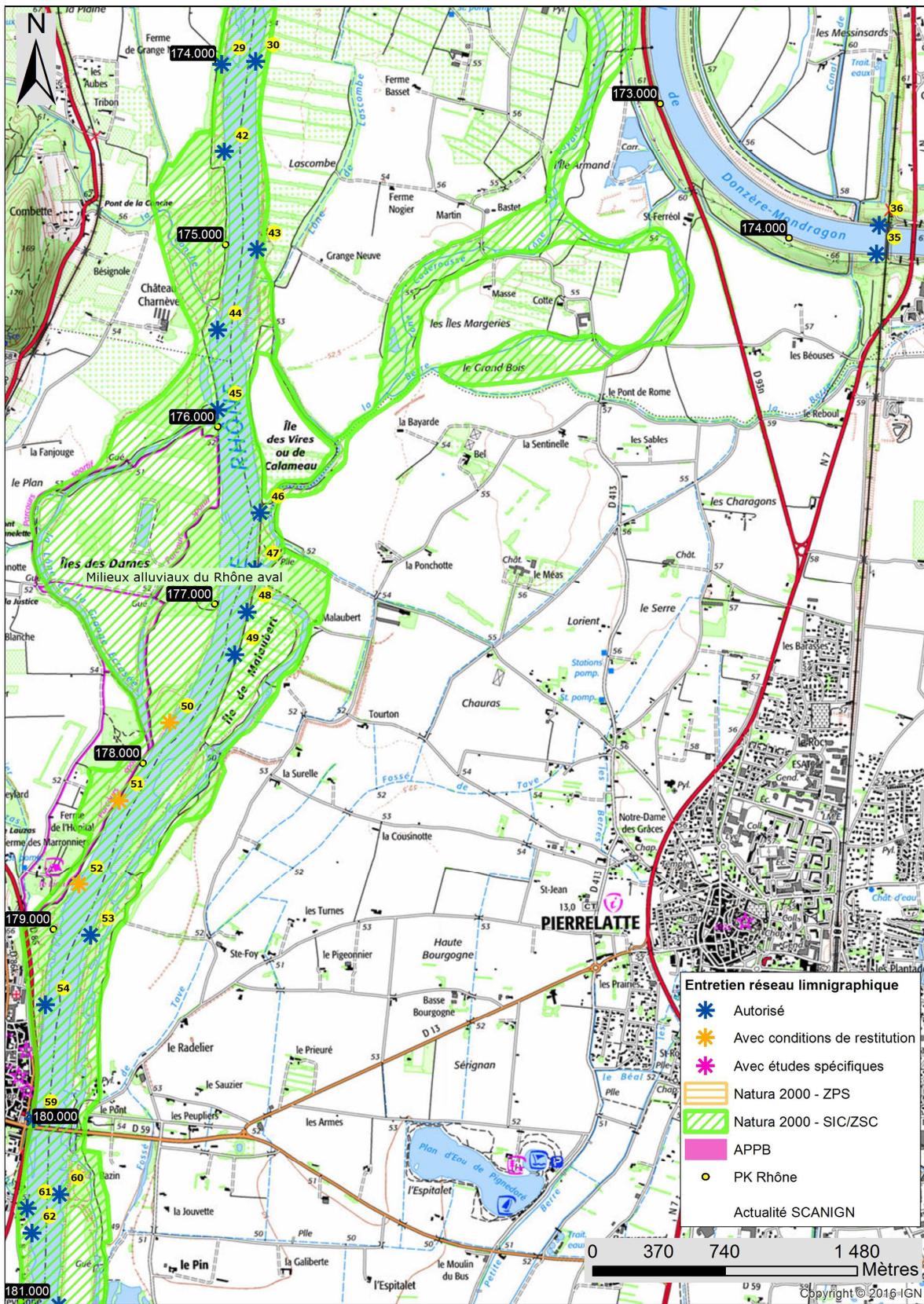
Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

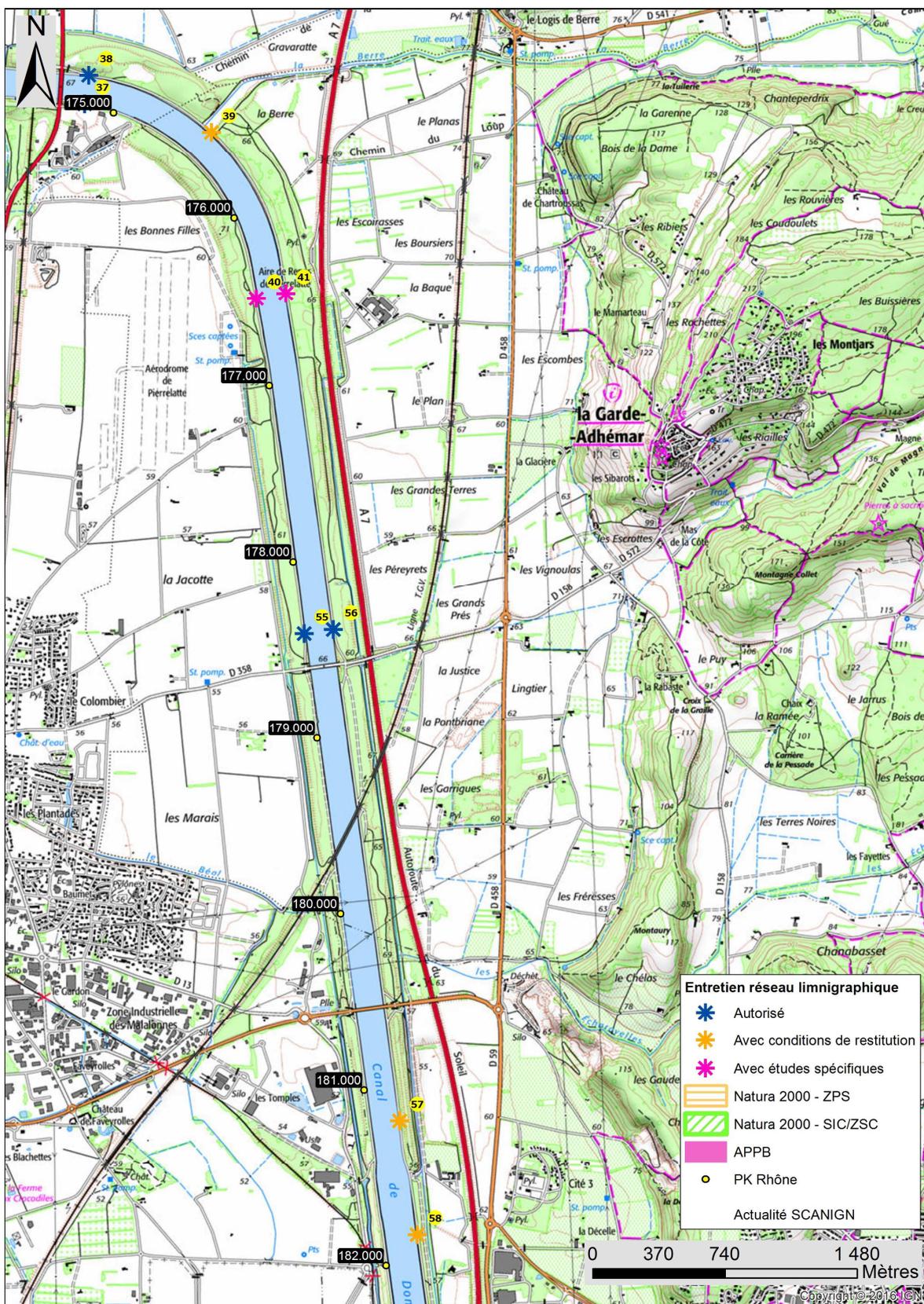
En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, la Compagnie Nationale du Rhône, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

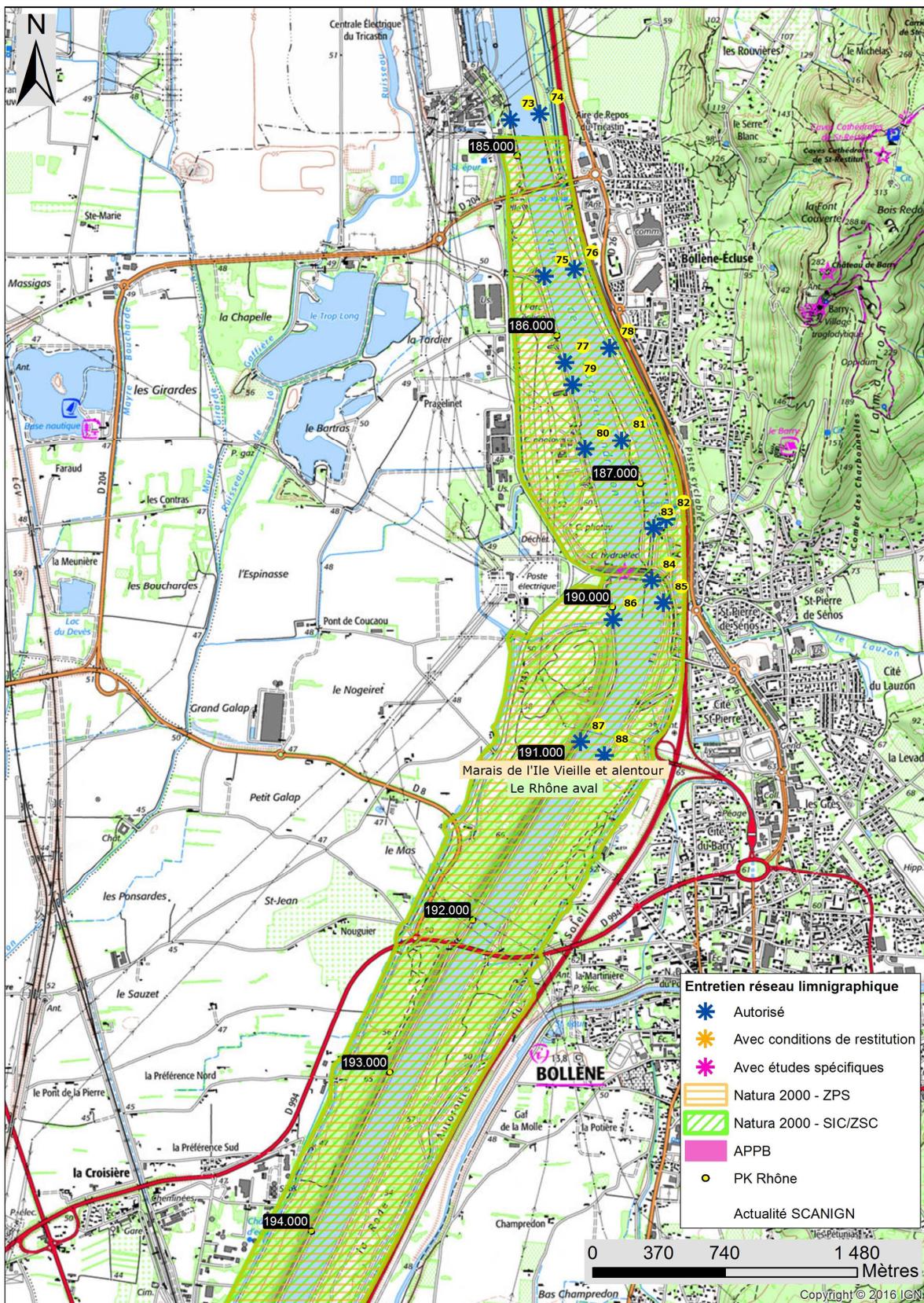
- **D'une manière générale, la régularité d'entretien et la localisation des dépôts à proximité d'ouvrages anthropique avec matériaux durs pour les échelles (béton, pierres maçonnées...) ne sont pas favorable au développement des espèces invasives aquatiques. Toutefois, en cas d'occurrence de ces espèces, les intervenants seront amenés à prendre les précautions d'usage sur le domaine pour les espèces identifiées.**

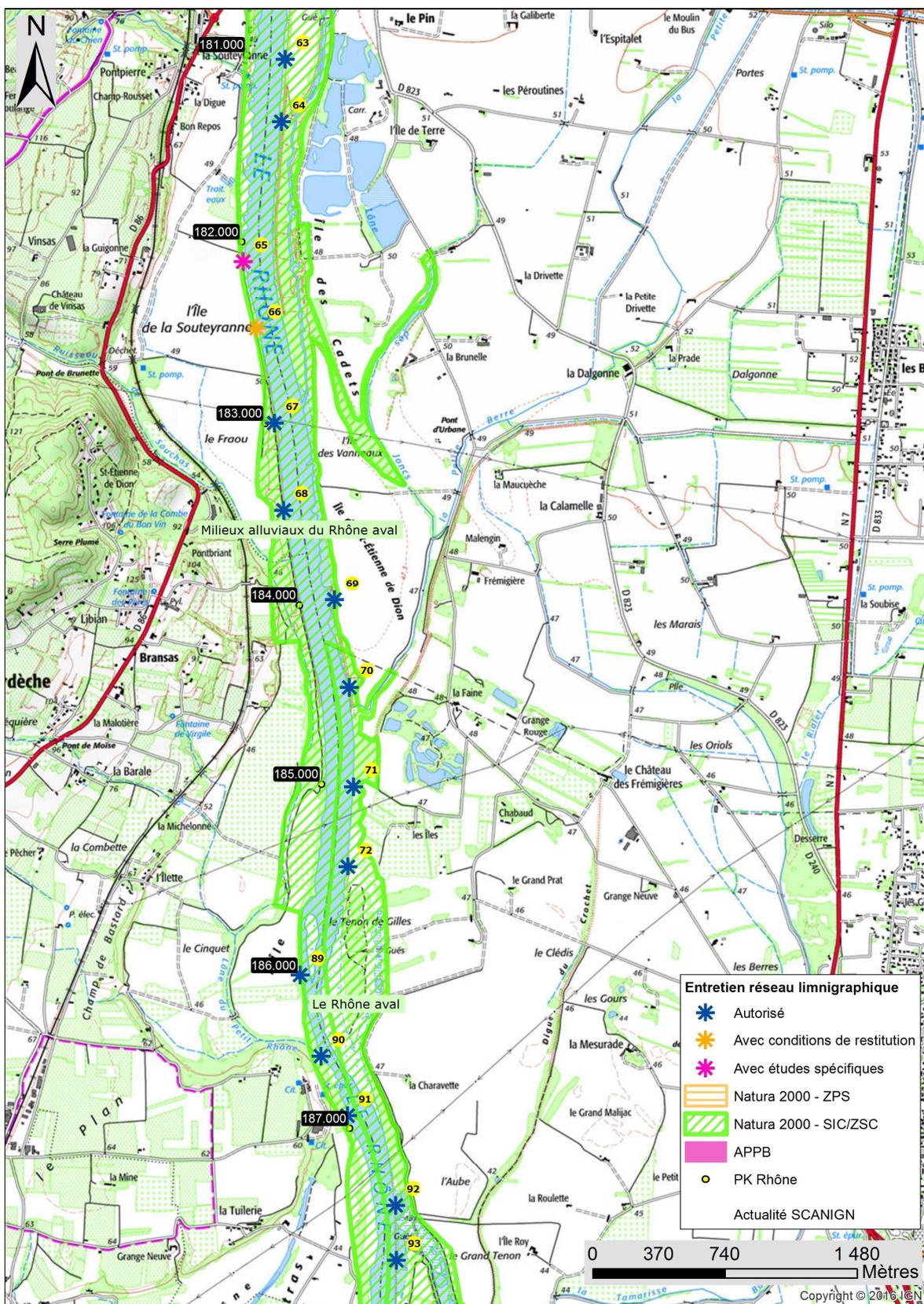
2 - Enjeux des sites de dragage et de restitution des sédiments

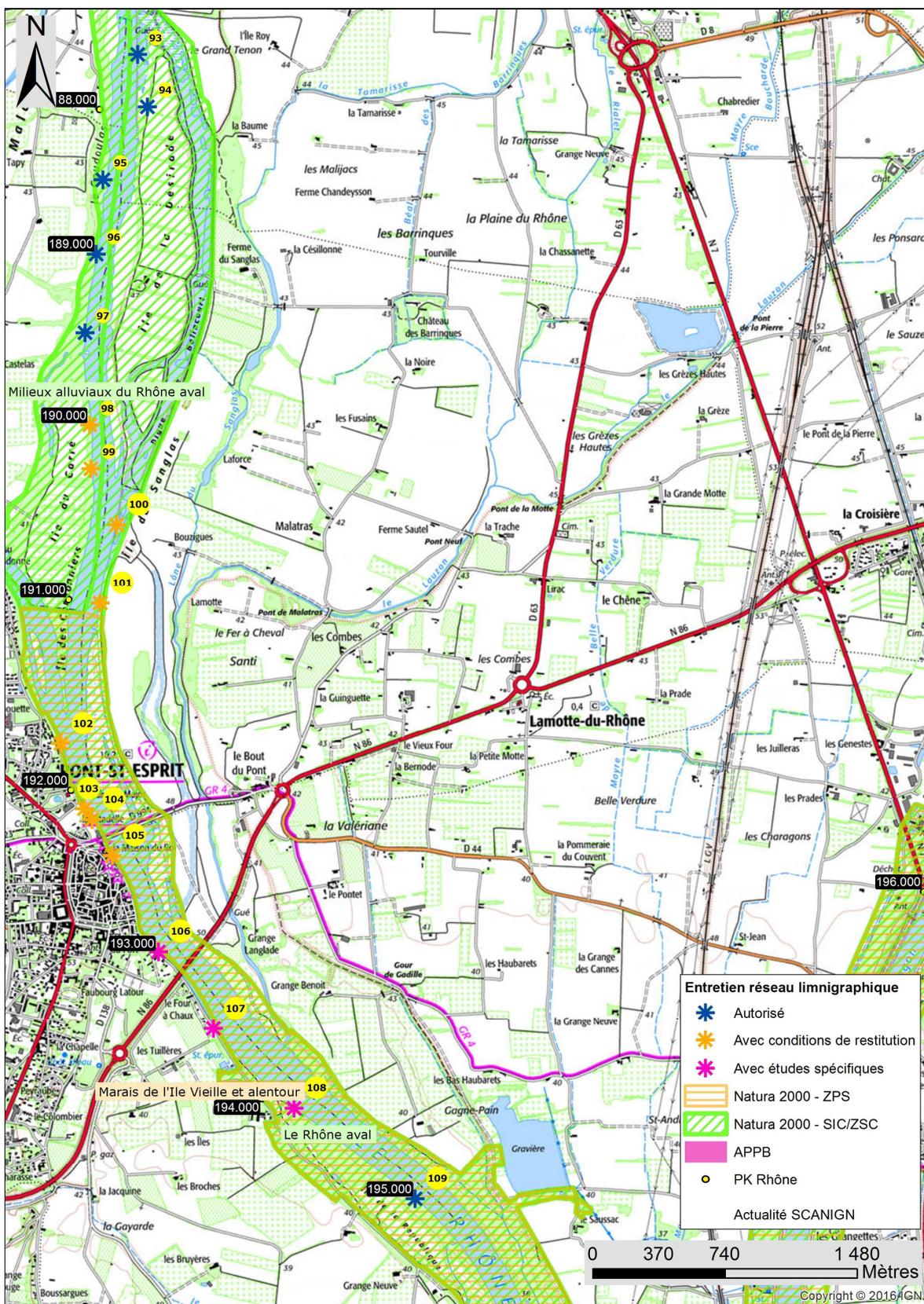


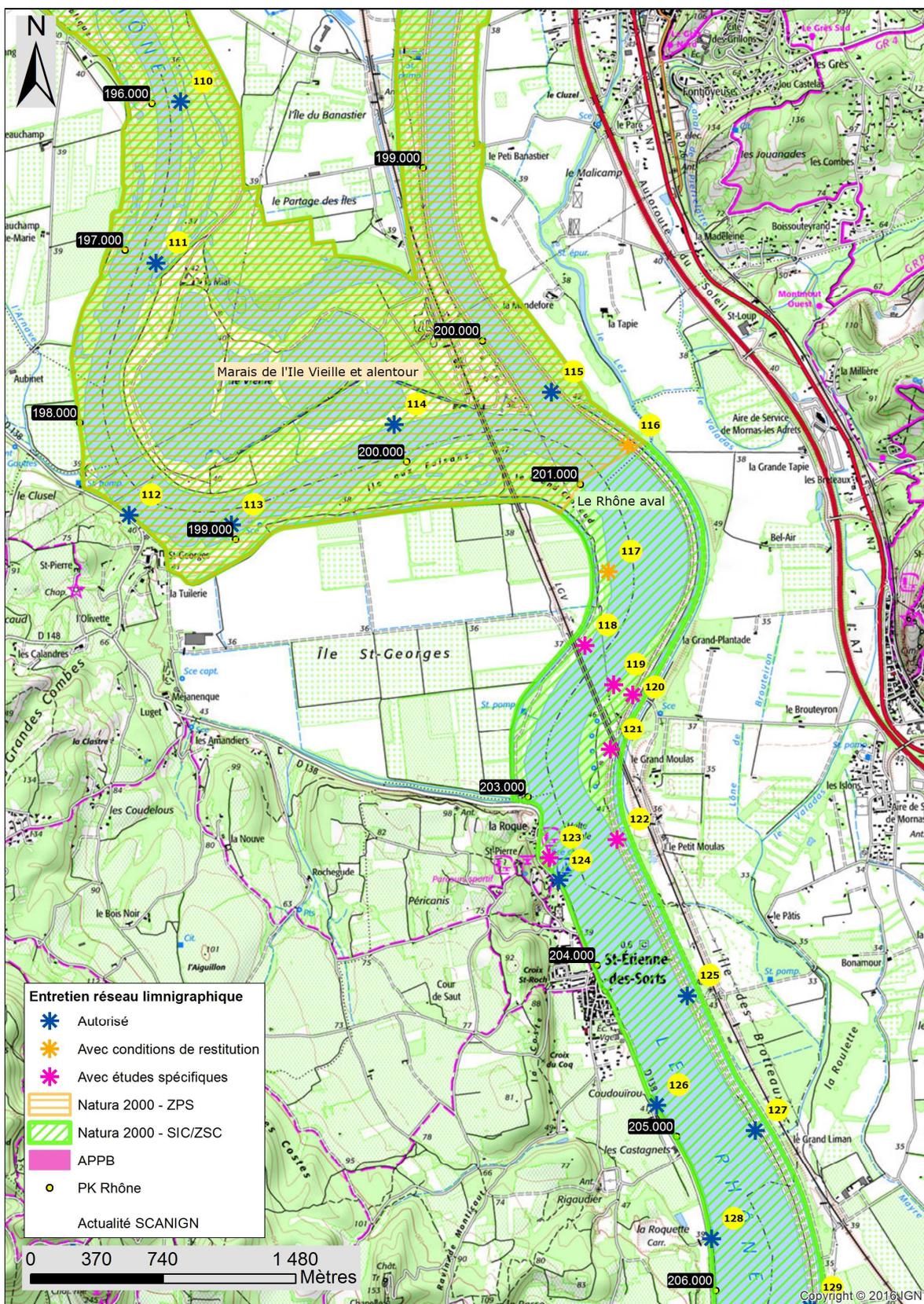


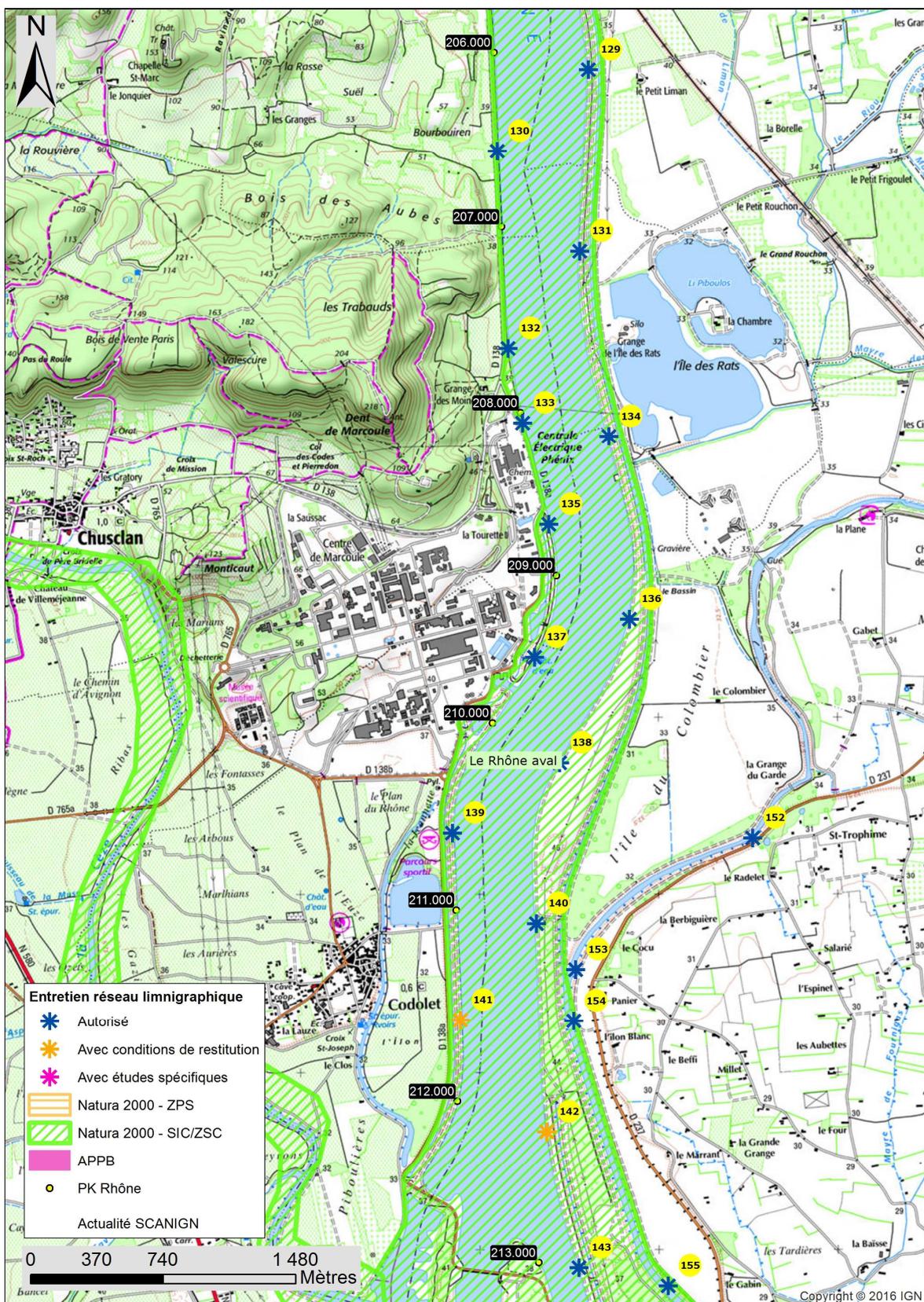


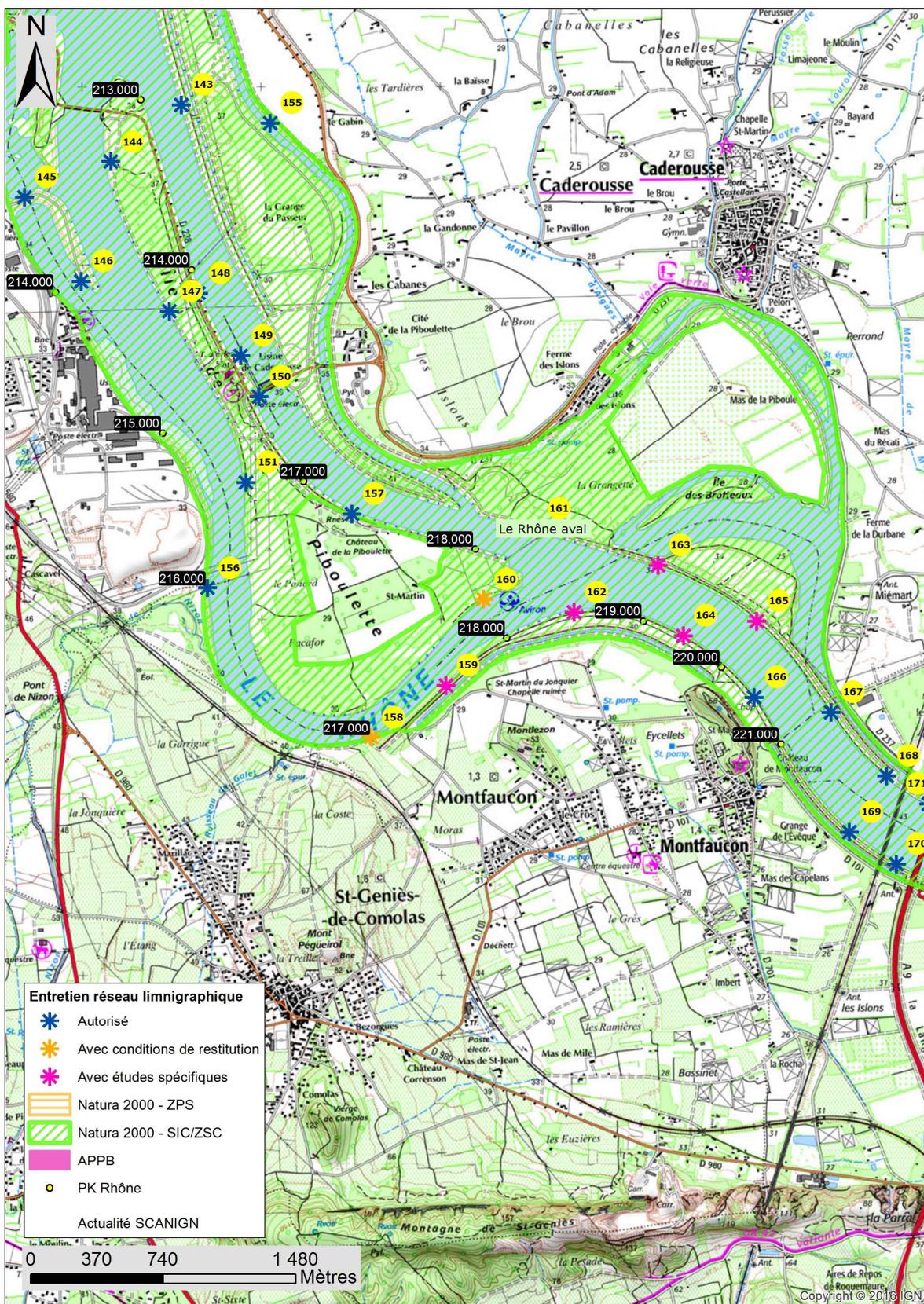


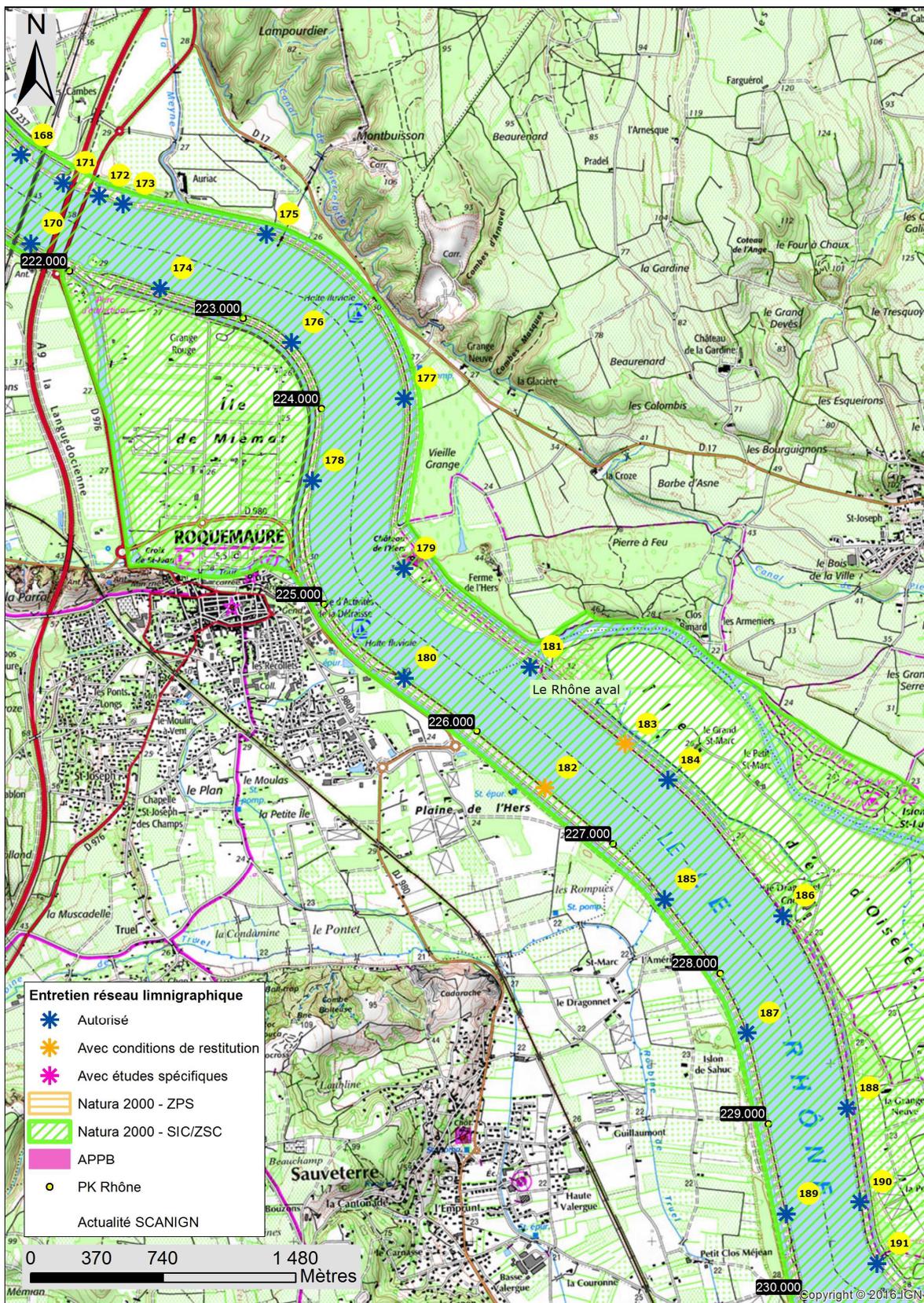


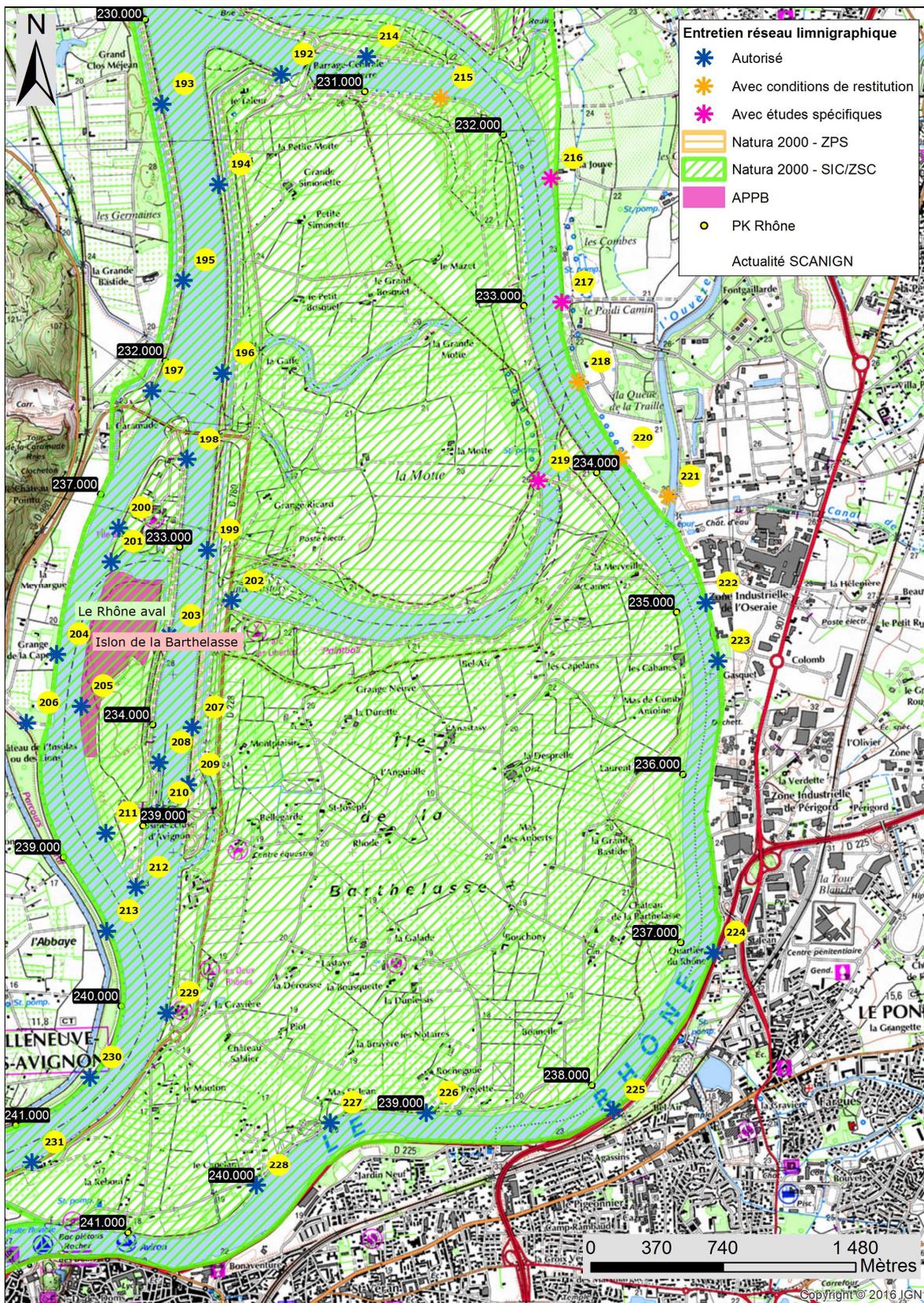


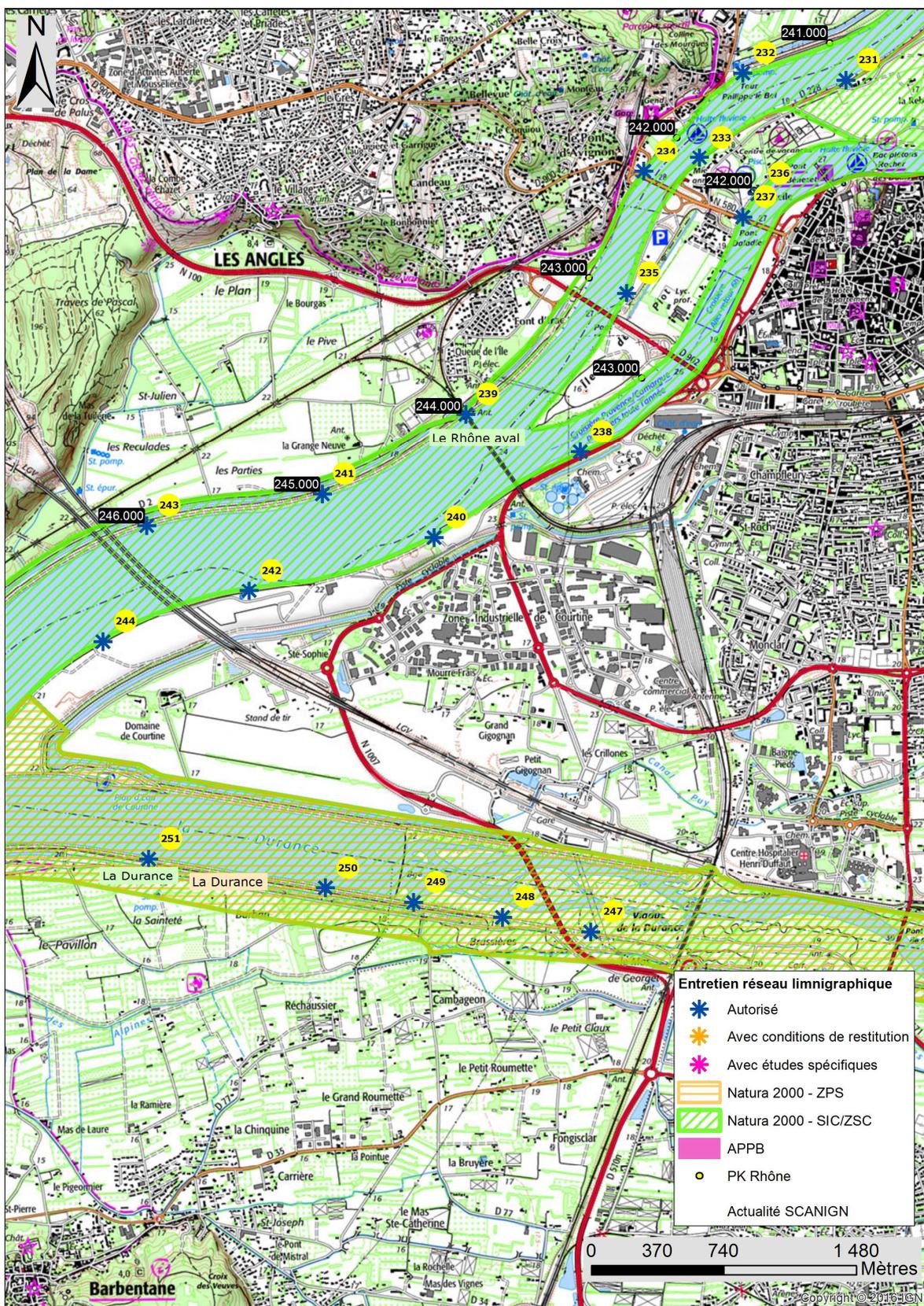


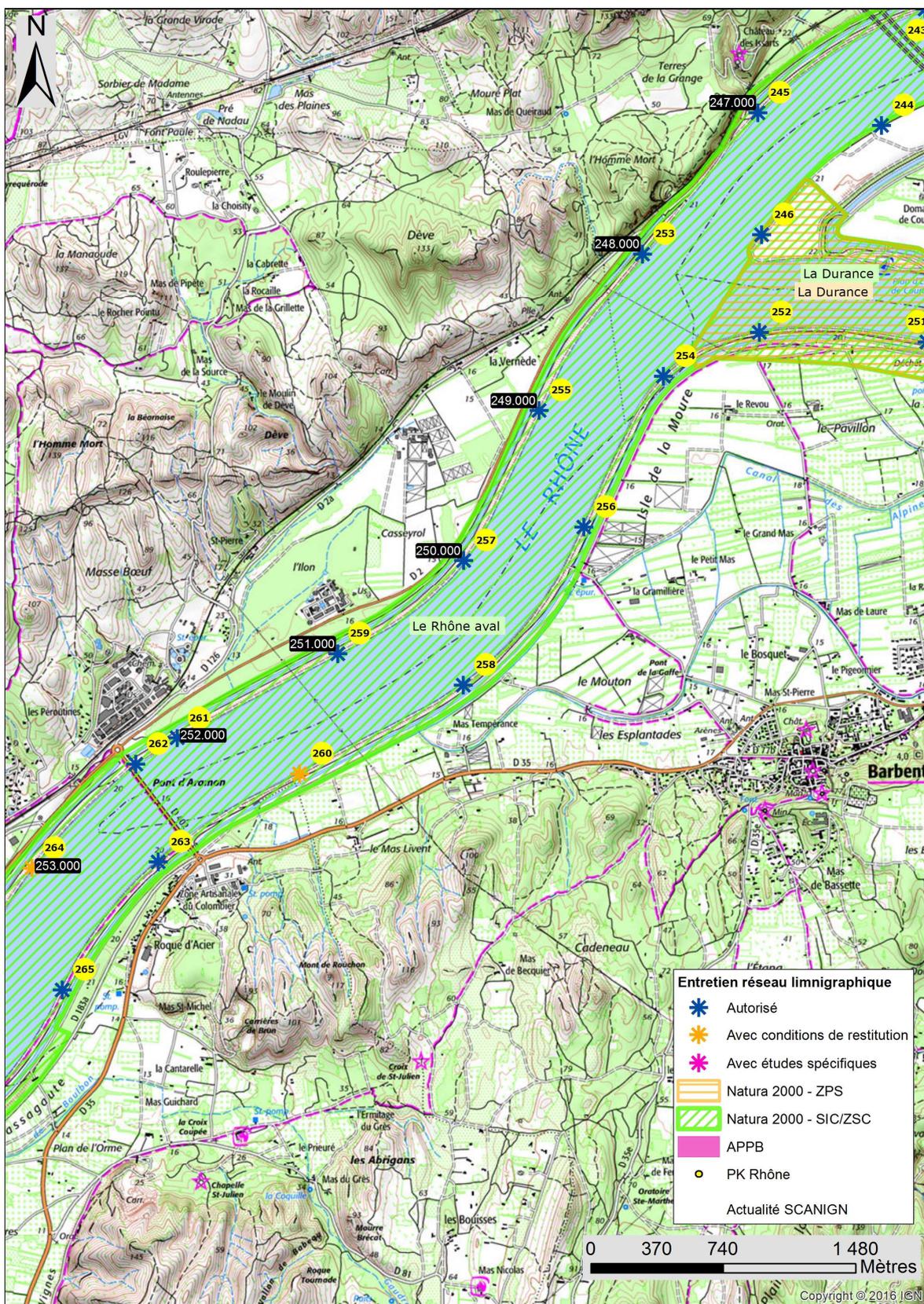


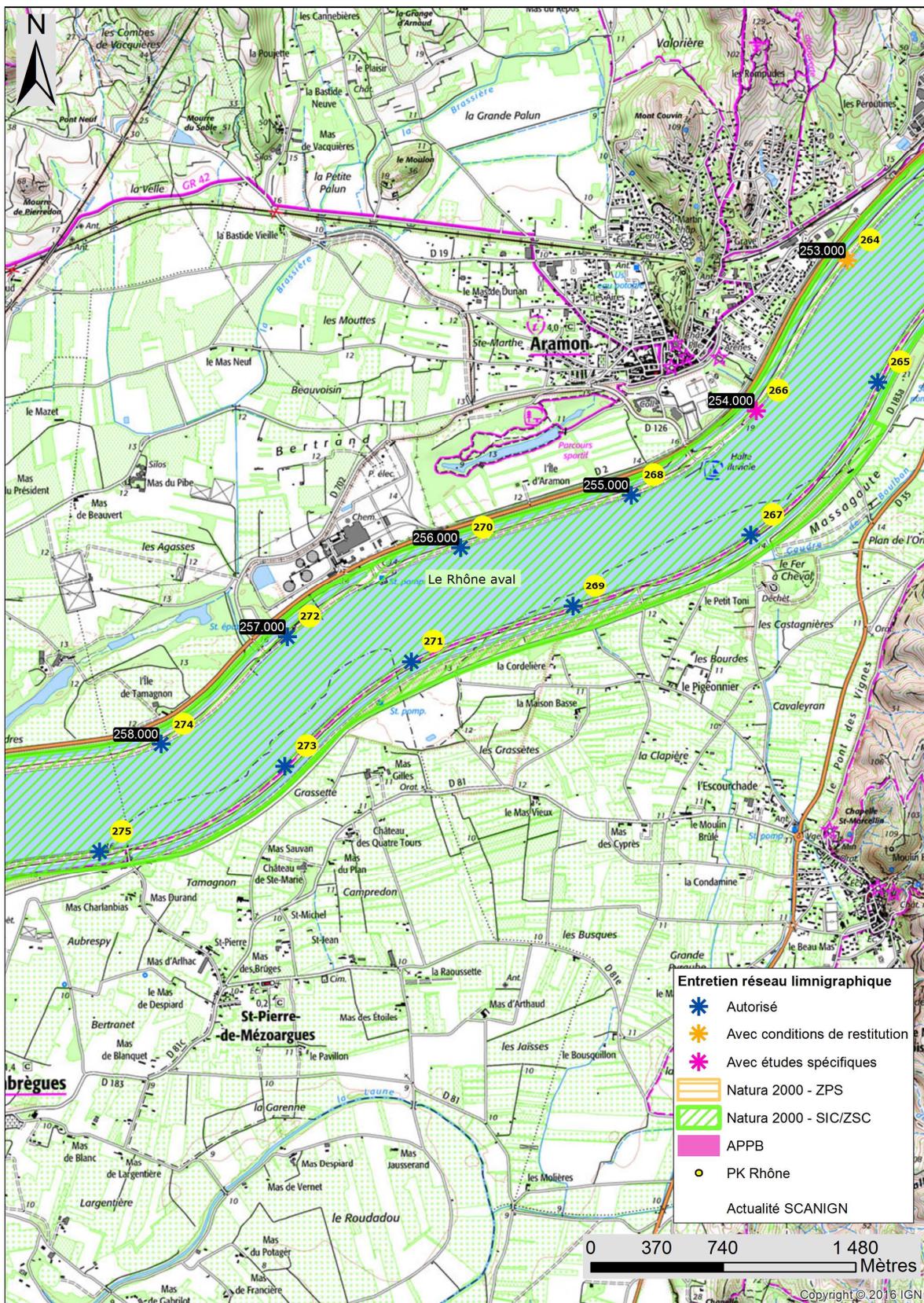


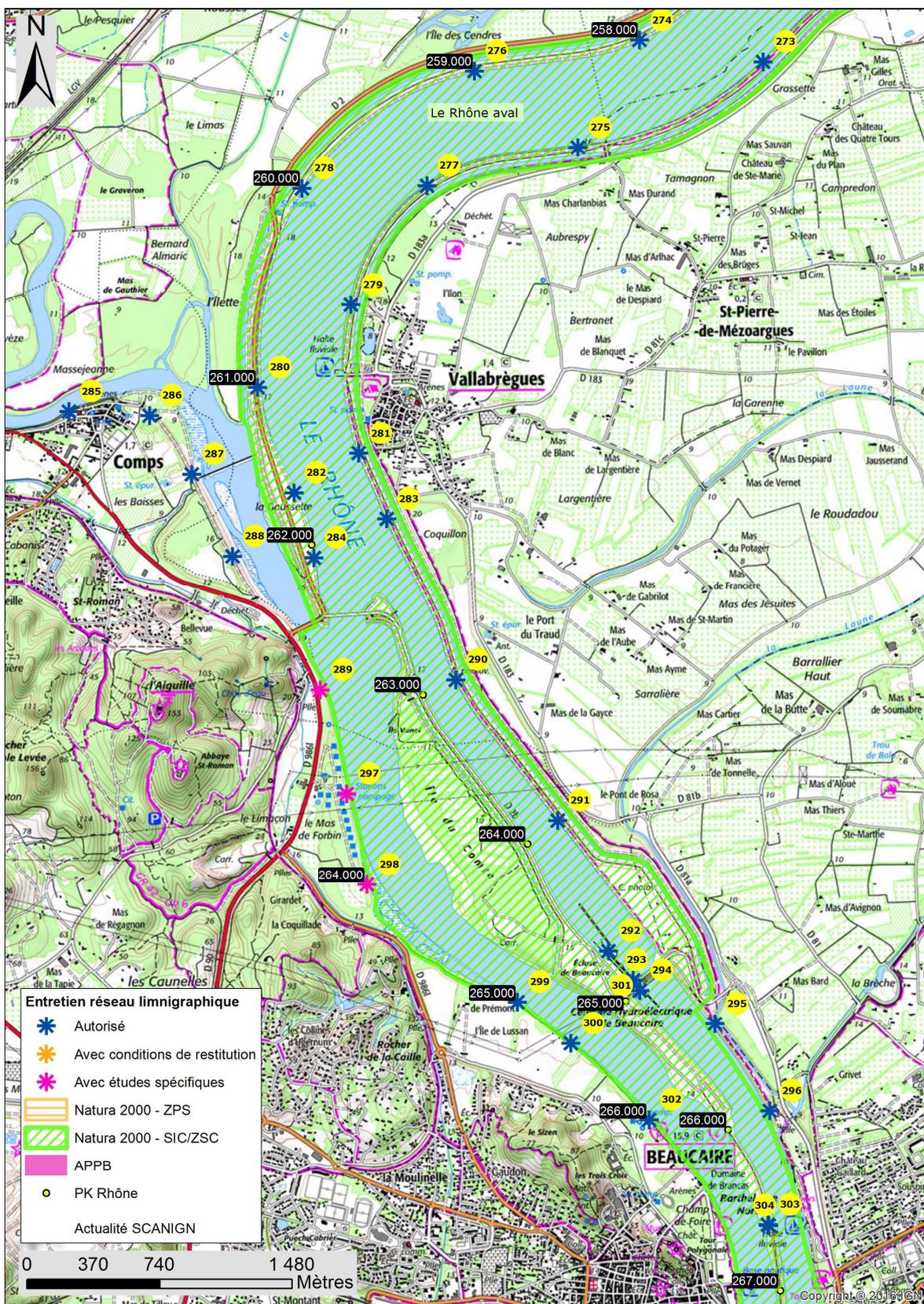


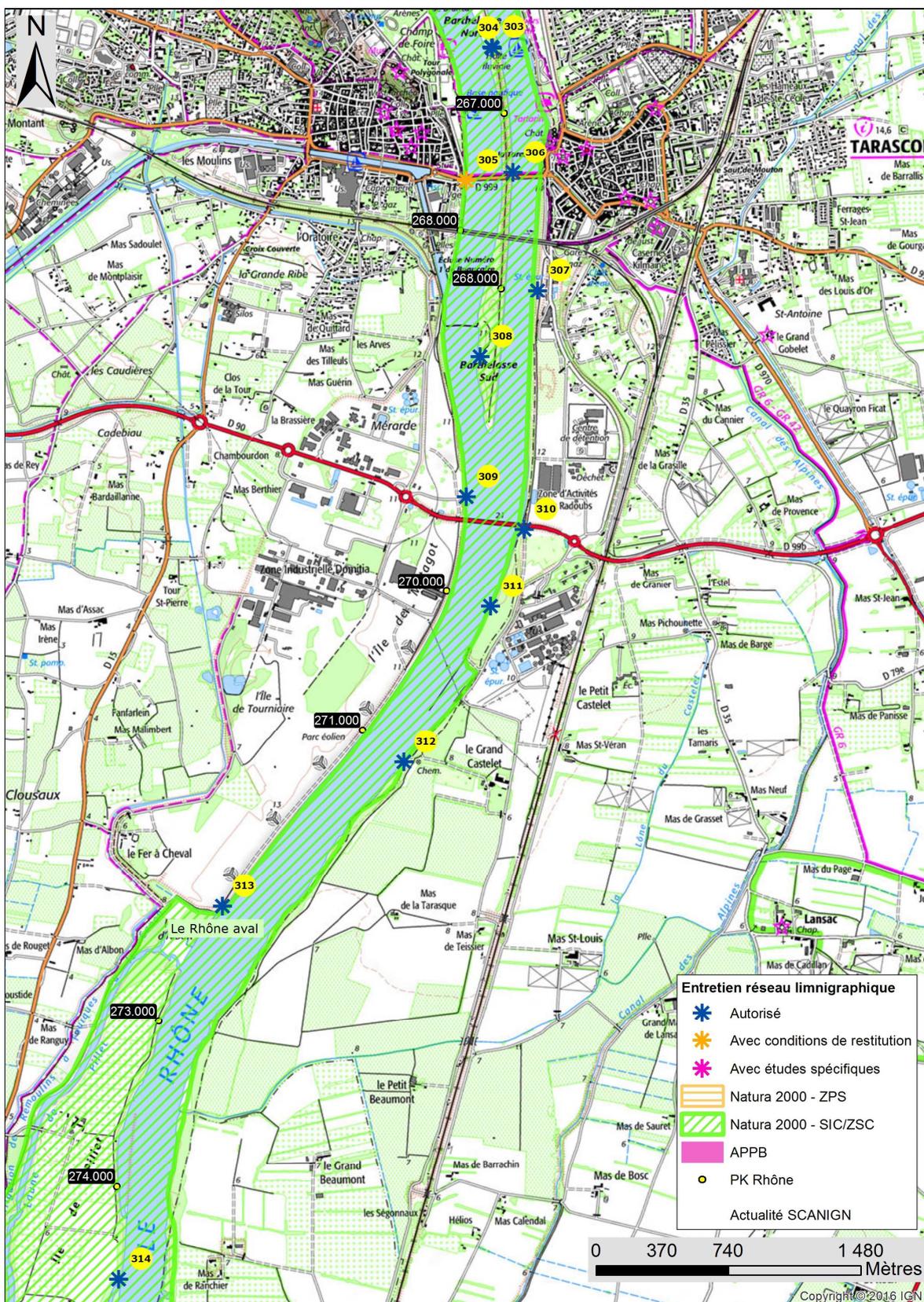


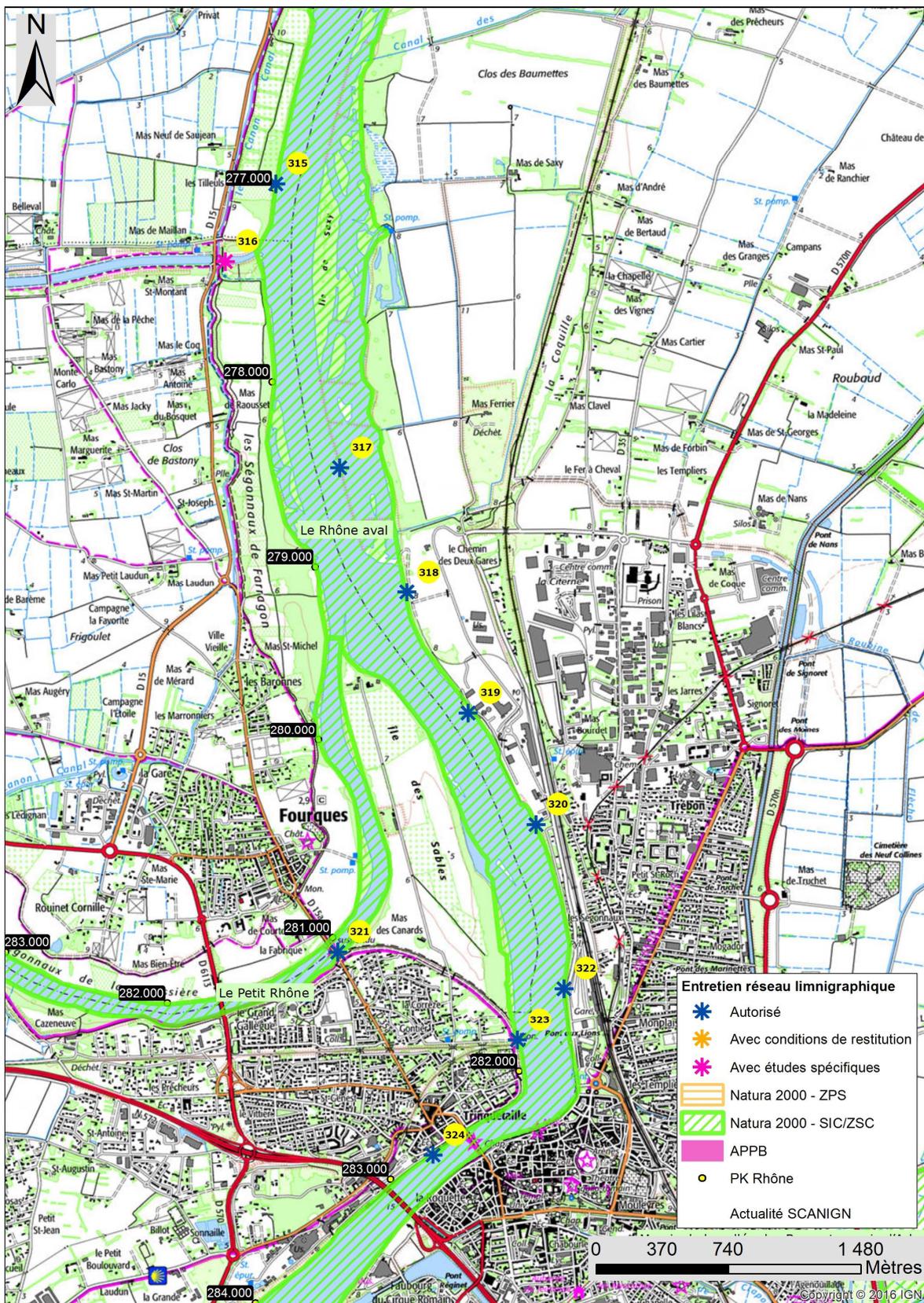


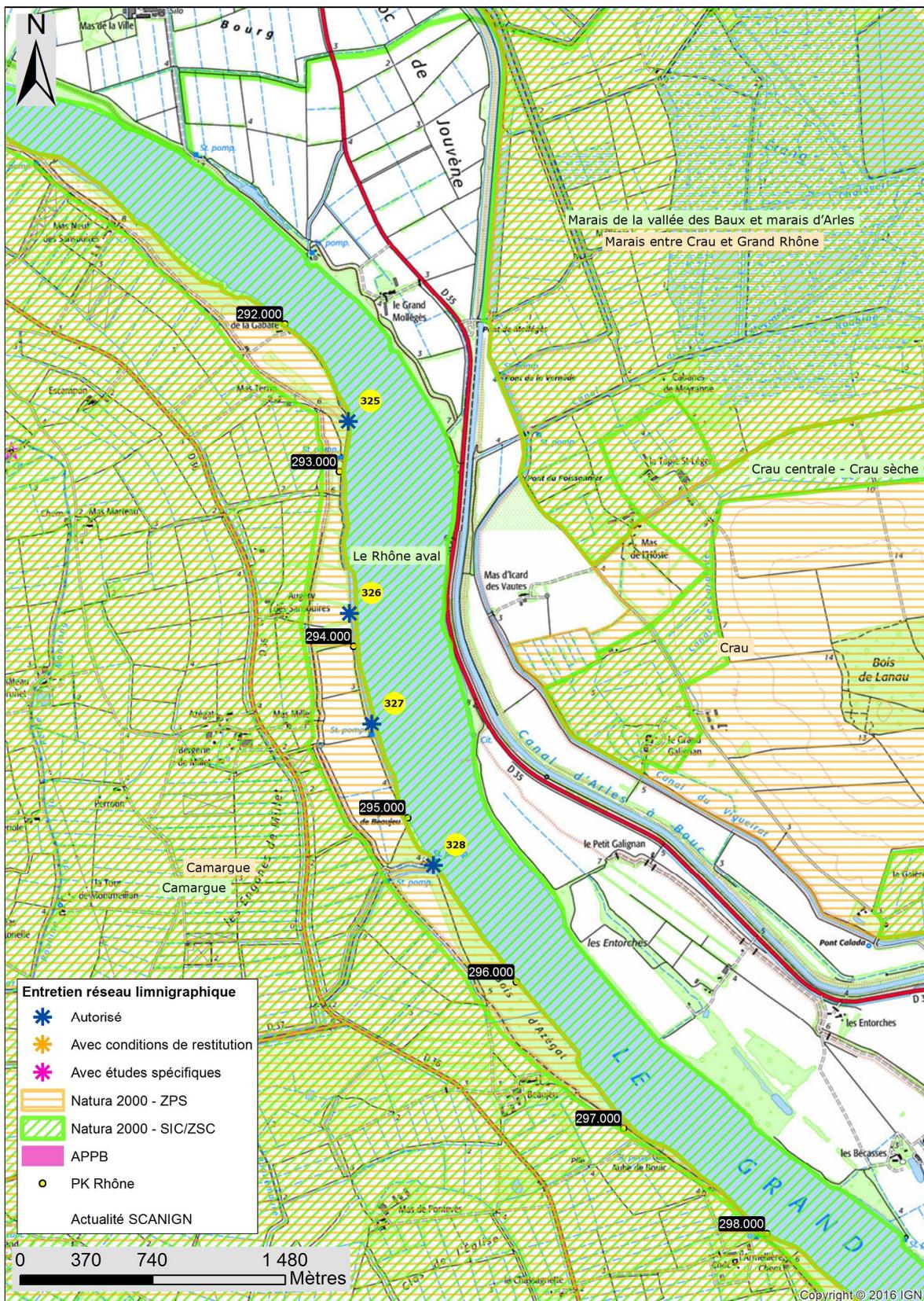












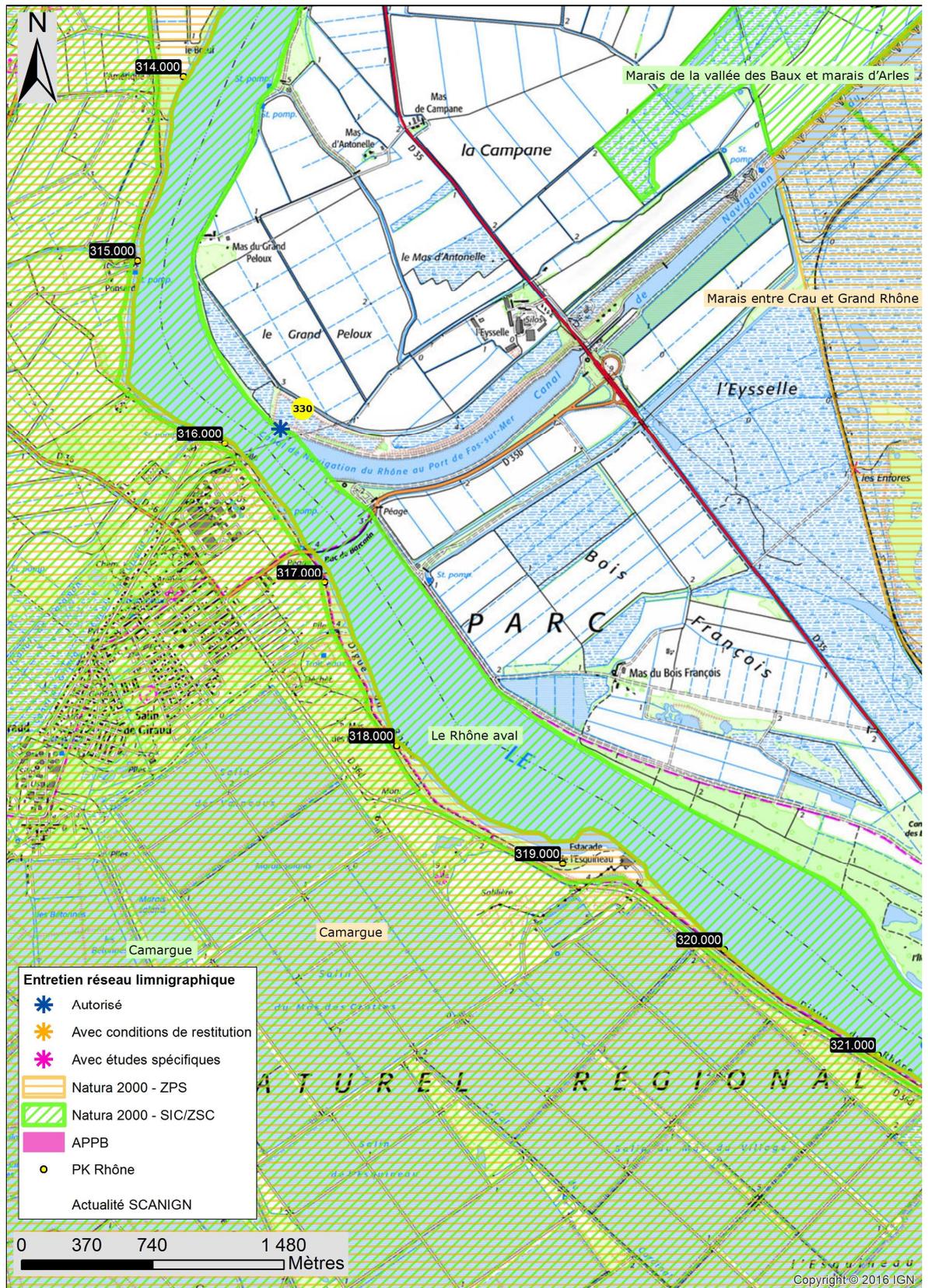


Figure 6. Localisation des enjeux environnementaux dans la zone de travaux

2-1 – Exposé détaillé des enjeux

2-1-1 - Enjeux environnementaux

2-1-1-1 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 141-19 du code de l'environnement.

Dans la zone d'étude, sept sites d'intérêt communautaire ont été répertoriés tout au long de la vallée à proximité des ouvrages étudiés sur le domaine de la direction territoriale Rhône Méditerranée. Il s'agit de quatre zones spéciales de conservation et de trois zones de protection spéciales.

Désignation des sites Natura 2000 de référence	N° des ouvrages et localisation des emprises des travaux par rapport au site
Milieux alluviaux du Rhône aval Zone Spéciale de Conservation - FR 8201677	Ouvrages inclus dans le site
	12, 13, 17-30, 42-54, 59-69, 89-91, 95-99
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	1-3, 8-11, 14-16, 31-34, 70-72, 92-94, 100-102
Rhône aval Zone Spéciale de Conservation - FR 9301590	Ouvrages inclus dans le site
	70-72, 75-88, 92-94, 100-102, 105, 108-111, 113-151, 154-203, 205, 207-212, 214-217, 219, 222, 223, 226-229, 231, 233, 234, 236, 238, 239, 241, 243, 245, 253-284, 290-294, 299-301, 303-306, 308, 309, 314, 317, 319, 322-324, 329, 330
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	73, 74, 89-91, 95-99, 103, 104, 106, 107, 112, 152, 153, 204, 206, 213, 218, 220, 221, 224, 225, 230, 232, 235, 237, 240, 242, 244, 246, 252, 285-289, 295-298, 302, 307, 310-313, 315, 316, 318, 320, 321, 325-328
La Durance Zone Spéciale de Conservation - FR 9301589	Ouvrages inclus dans le site
	246-252
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	244, 245, 253-255
Le petit Rhône Zone Spéciale de Conservation - FR 9101405	Ouvrages inclus dans le site
	321
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	317-320

Tableau 3. Implantation des ouvrages vis-à-vis aux Zones Spéciales de Conservation

Désignation des sites Natura 2000 de référence	N° des ouvrages et localisation des emprises des travaux par rapport au site
Marais de l'île Vieille et alentour Zone de Protection Spéciale - FR 9312006	Ouvrages inclus dans le site
	75-88, 102, 105, 108-111, 113-116
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	73, 74, 99-101, 103, 104, 106, 107, 112, 117, 118
La Durance Zone de Protection Spéciale - FR 9312003	Ouvrages inclus dans le site
	246-252
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	244, 245, 253-255
Camargue Zone de Protection Spéciale - FR 9310019	Ouvrages inclus dans le site
	325-328
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	329, 330

Tableau 4. Implantation des ouvrages vis-à-vis aux Zones de Protection Spéciales

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Milieux alluviaux du Rhône aval »

(Zone Spéciale de Conservation - FR 8201677).

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 111 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution...). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 5. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677).

(* En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138
Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	1158
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Rhône aval »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR9301590).

Le site Natura 2000 « Rhône aval » est un site continu qui comprend le Rhône et ses annexes sur une longueur d'environ 150 km de Donzère-Mondragon à la Méditerranée pour une surface totale de 12 600 ha. Dans cette portion aval, le fleuve présente une grande richesse écologique avec plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les ripisylves qui se développent sont en bon état de conservation et permettent avec le fleuve d'assurer l'ensemble des rôles fonctionnels de l'axe fluvial : fonction de corridor, fonction de diversification et fonction de refuge.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
Estuaires	1130
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
Lagunes côtières *	1150*
Grandes criques et baies peu profondes	1160
Végétation annuelle des laissés de mer	1210
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310
Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	1410
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	1420
Steppes salées méditerranéennes (Limonietales) *	1510*
Dunes mobiles embryonnaires	2110
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	2210
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Mares temporaires méditerranéennes*	3170*
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0
Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	92D0

Tableau 7. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Rhône aval » (FR9301590)

(*) En gras les habitats prioritaires

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046
Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199
Amphibiens et Reptiles	
Triton crête (<i>Triturus cristatus</i>)	1166
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	1305
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 8 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Le Rhône aval » (FR9301590)

 Réseau Natura 2000 : oui non
Nom du site de référence :

 « **La Durance** »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR 9301589).

Le site Natura 2000 « La Durance » est un site continu qui comprend la Durance et de nombreux milieux de sa plaine alluviale depuis le barrage de Serre-Ponçon jusqu'au Rhône pour une surface totale de 15 920 ha. La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen avec une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides. Le site présente une grande diversité d'habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéennes et montagnardes. La Durance assure un rôle important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces telles que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.	3270
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	5210
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	6220*
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430
Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae *	7210*
Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae *	7240*
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0*
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340

Tableau 9. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « La Durance » (FR9301589)

(*) En gras les habitats prioritaires

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Vertigo étroit (<i>Vertigo angustior</i>)	1014
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1065
Bombyx Evérie (<i>Eriogaster catax</i>)	1074
Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	1084
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199
Amphibiens et Reptiles	
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loup gris (<i>Canis lupus</i>)	1352
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Poissons	
Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138
Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	1158
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 10 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « La Durance » (FR9301589)

 Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Le Petit-Rhône »

(Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR9101405).

Le site Natura 2000 « Le Petit-Rhône » est un site continu qui comprend le cours du Petit-Rhône depuis sa défluence en Arles jusqu'à la mer. Ce linéaire d'environ 60 km présente un cours largement endigué. La limite du site Natura 2000 correspond au bord des eaux et exclut par conséquent les berges et les formations ripariennes.

présente sur ses berges des habitats favorables pour de nombreuses espèces et en particulier le castor et la cistude d'Europe.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Estuaires	1130

Tableau 11. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Le Petit-Rhône » (FR9101405)

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Reptiles	
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339

Tableau 12 : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Le Petit-Rhône » (FR9101405)

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Marais de l'île vieille et alentour »

(Zone de protection Spéciale - ZPS – FR9312006).

La Zone de Protection Spéciale « Marais de l'île vieille et alentour » d'une superficie de 1 463 ha comprend les confluences du Rhône, l'Ardèche, le canal de Donzère-Mondragon et le Lez. Ce site est un carrefour migratoire fréquenté par plus de 200 espèces d'oiseaux dont une trentaine d'intérêt communautaire. Le canal de Donzère-Mondragon constitue un vaste plan d'eau qui permet au site de jouer un rôle important, dans le département du Vaucluse, pour l'hivernage de nombreux oiseaux et en particulier les canards.

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽¹⁾	A026	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽¹⁾	A246	Hivernage. Etape migratoire.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽¹⁾	A094	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	A149	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽¹⁾	A023	Reproduction. Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽¹⁾	A022	Reproduction. Etape migratoire.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽¹⁾	A072	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽¹⁾	A081	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽¹⁾	A082	Hivernage. Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽¹⁾	A021	Résidente. Reproduction. Etape migratoire.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ⁽¹⁾	A166	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽¹⁾	A031	Reproduction. Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽¹⁾	A080	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽¹⁾	A151	Hivernage. Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ⁽¹⁾	A024	Reproduction. Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽¹⁾	A224	Etape migratoire.

Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ^(*)	A098	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ^(*)	A103	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (continental) (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>)	A391	Hivernage. Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) ^(*)	A196	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Reproduction. Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Reproduction. Etape migratoire.
Lusciniote à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>) ^(*)	A293	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente. Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ^(*)	A074	Etape migratoire.
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedichnemus</i>) ^(*)	A133	Reproduction. Etape migratoire.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Etape migratoire.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ^(*)	A255	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction. Etape migratoire.

Tableau 13. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Marais de l'île vieille et alentour » (FR9312006)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« La Durance »

(Zone de protection Spéciale - ZPS – FR9312003).

La Zone de Protection Spéciale « La Durance » d'une superficie de 20 008 ha comprend la Durance avec de nombreuses surfaces de sa plaine alluviale (ripisylves, boisements alluviaux, milieux humides et bancs de galets...) depuis le barrage de Serre-Ponçon en amont jusqu'au Rhône. Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. Ce site est fréquenté, régulièrement, par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire et en particulier, le blongios nain, le milan noir, l'alouette calandre ou l'outarde canepetière. La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Les zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants et migrateurs aux passages printanier et automnal.

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>) ⁽¹⁾	A092	Hivernage. Etape migratoire.
Aigle de Bonelli (<i>Hieraaetus fasciatus</i>) ⁽¹⁾	A093	Résidente. Etape migratoire.
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) ⁽¹⁾	A091	Hivernage. Etape migratoire. Résidente
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽¹⁾	A026	Etape migratoire, Hivernage, Reproduction
Alouette calandre (<i>Melanocorypha calandra</i>) ⁽¹⁾	A242	Reproduction
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>) ⁽¹⁾	A243	Reproduction.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽¹⁾	A246	Résidente.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ⁽¹⁾	A132	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽¹⁾	A094	Etape migratoire.
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	A156	Etape migratoire.
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) ⁽¹⁾	A157	Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Hivernage, Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage, Etape migratoire.
Bécassine double (<i>Gallinago media</i>) ⁽¹⁾	A154	Concentration
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽¹⁾	A023	Reproduction, Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽¹⁾	A022	Reproduction, Etape migratoire.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽¹⁾	A072	Reproduction, Etape migratoire.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) ⁽¹⁾	A379	Etape migratoire. Reproduction
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽¹⁾	A084	Etape migratoire, Reproduction
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽¹⁾	A081	Résidente, Hivernage, Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽¹⁾	A082	Hivernage, Etape migratoire
Butor Etoile (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽¹⁾	A021	Reproduction, Etape migratoire, Hivernage
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Etape migratoire, Hivernage.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	A162	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Etape migratoire. Hivernage Reproduction
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ⁽¹⁾	A166	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽¹⁾	A031	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽¹⁾	A030	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽¹⁾	A080	Etape migratoire, Reproduction
Combattant varie (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽¹⁾	A151	Etape migratoire.
Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	A158	Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ⁽¹⁾	A024	Reproduction, Etape migratoire.
Crave à bec rouge (<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>)	A346	Hivernage, Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Résidente. Hivernage. Etape migratoire
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ⁽¹⁾	A131	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽¹⁾	A224	Reproduction, Etape migratoire
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ⁽¹⁾	A098	Hivernage, Etape migratoire
Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>) ⁽¹⁾	A097	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽¹⁾	A103	Résidente, Hivernage, Etape migratoire.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) ⁽¹⁾	A302	Hivernage. Résidente.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Résidente. Etape migratoire. Reproduction
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage, Etape migratoire, Reproduction
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage, Etape migratoire, Reproduction
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ⁽¹⁾	A060	Etape migratoire, Hivernage.

Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	A182	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A272	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage, Etape migratoire.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Résidente.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Etape migratoire, Hivernage, Reproduction.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe esclavon (<i>Podiceps auritus</i>) ^(*)	A007	Etape migratoire, Hivernage
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ^(*)	A127	Hivernage. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) ^(*)	A196	Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Etape migratoire.
Héron cendre (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Résidente, Etape migratoire, Hivernage
Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpre (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Reproduction, Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ^(*)	A222	Etape migratoire.
Lusciniole a moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>) ^(*)	A293	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette de Baillon (<i>Porzana pusilla</i>) ^(*)	A121	Etape migratoire.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction, Etape migratoire.
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) ^(*)	A120	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Hivernage, Résidente.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction, Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ^(*)	A074	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ^(*)	A176	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ^(*)	A133	Reproduction, Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	A043	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>)	A039	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	A041	Etape migratoire.
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>) ^(*)	A128	Etape migratoire. Reproduction
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Reproduction, Etape migratoire.
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) ^(*)	A294	Etape migratoire.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ^(*)	A236	Résidente.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Etape migratoire, Reproduction
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ^(*)	A255	Reproduction, Etape migratoire.
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>) ^(*)	A002	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>) ^(*)	A001	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>) ^(*)	A003	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ^(*)	A140	Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Concentration Hivernage Reproduction
Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) ^(*)	A122	Etape migratoire.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) ^(*)	A231	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Reproduction, Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction, Etape migratoire.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) ^(*)	A077	Etape migratoire, Reproduction

Tableau 14. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « La Durance » (FR9312003)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Camargue »

(Zone de Protection Spéciale - ZPS – FR9310019).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

 à plus de ... km à proximité dedans

La Zone de Protection Spéciale « Camargue » présente un contour très proche de celui de la Zone Spéciale de Conservation du même nom. La surface de 221 000 ha environ comprend le delta de Camargue et une bande marine au droit du delta. Le delta avec sa position géographique, sa mosaïque de milieux naturels très diversifiée et son étendue spatiale présente une richesse avifaunistique exceptionnelle. Ainsi, près de 370 espèces d'oiseaux fréquentent le site annuellement avec plus de 80 espèces d'intérêt communautaire. Selon les espèces, le site est utilisé pour la reproduction, l'hivernage ou la migration. La partie marine est une zone de forte productivité biologique. Ce milieu marin est utilisé comme zone d'alimentation, de stationnement ou de repos pour diverses espèces d'oiseaux marins ou littoraux.

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigle botté (<i>Hieraetus pennatus</i>) ⁽¹⁾	A092	Hivernage. Etape migratoire.
Aigle criard (<i>Aquila clanga</i>) ⁽¹⁾	A090	Hivernage. Etape migratoire.
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) ⁽¹⁾	A091	Hivernage. Etape migratoire.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽¹⁾	A026	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>) ⁽¹⁾	A243	Reproduction. Etape migratoire.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽¹⁾	A246	Hivernage. Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ⁽¹⁾	A132	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽¹⁾	A094	Hivernage. Etape migratoire.
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	A156	Résidente. Etape migratoire.
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) ⁽¹⁾	A157	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Etape migratoire.
Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	A147	Etape migratoire.
Bécasseau de Temminck (<i>Calidris temminckii</i>)	A146	Etape migratoire.
Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>)	A143	Etape migratoire.
Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)	A145	Etape migratoire.
Bécasseau sanderling (<i>Calidris alba</i>)	A144	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	A149	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Etape migratoire.
Bécassine sourde (<i>Lymnocyptes minimus</i>)	A152	Etape migratoire.
Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>) ⁽¹⁾	A045	Hivernage. Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽¹⁾	A023	Reproduction. Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽¹⁾	A022	Reproduction. Etape migratoire.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽¹⁾	A072	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) ⁽¹⁾	A379	Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽¹⁾	A084	Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽¹⁾	A081	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽¹⁾	A082	Hivernage. Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽¹⁾	A021	Résidente. Reproduction. Etape migratoire.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Hivernage. Etape migratoire.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	A161	Etape migratoire.
Chevalier bargette (<i>Xenus cinereus</i>) ⁽¹⁾	A167	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	A162	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ⁽¹⁾	A166	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽¹⁾	A031	Reproduction. Etape migratoire.

Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ^(*)	A030	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ^(*)	A080	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ^(*)	A151	Hivernage. Etape migratoire.
Cormoran huppé méditerranéen (<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>) ^(*)	A392	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	A160	Etape migratoire.
Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	A158	Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Reproduction. Etape migratoire.
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>) ^(*)	A038	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne de Bewick (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>) ^(*)	A037	Hivernage. Etape migratoire.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Reproduction. Etape migratoire.
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	A063	Hivernage. Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ^(*)	A224	Etape migratoire.
Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>) ^(*)	A095	Etape migratoire.
Faucon d'Éléonore (<i>Falco eleonorae</i>) ^(*)	A100	Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ^(*)	A098	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>) ^(*)	A097	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ^(*)	A103	Hivernage. Etape migratoire.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) ^(*)	A302	Hivernage. Etape migratoire.
Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>) ^(*)	A035	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fou de Bassan (<i>Sula bassana</i>)	A016	Hivernage. Etape migratoire.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Résidente. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	A062	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage. Etape migratoire.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage. Etape migratoire.
Glaréole à collier (<i>Glareola pratincola</i>) ^(*)	A135	Reproduction. Etape migratoire.
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) ^(*)	A321	Etape migratoire.
Gobemouche nain (<i>Ficedula parva</i>) ^(*)	A320	Etape migratoire.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183	Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	A182	Etape migratoire.
Goéland d'Audouin (<i>Larus audouinii</i>) ^(*)	A181	Etape migratoire.
Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	A187	Etape migratoire.
Goéland railleur (<i>Larus genei</i>) ^(*)	A180	Reproduction. Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A272	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) ^(*)	A138	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe esclavon (<i>Podiceps auritus</i>) ^(*)	A007	Etape migratoire.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ^(*)	A127	Hivernage. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) ^(*)	A196	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Reproduction. Etape migratoire.
Harelde boréale (<i>Clangula hyemalis</i>)	A064	Hivernage. Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Hivernage. Etape migratoire.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	A069	Hivernage. Etape migratoire.
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>) ^(*)	A068	Hivernage. Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Résidente. Etape migratoire.
Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Reproduction. Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ^(*)	A222	Hivernage. Etape migratoire.
Huîtrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	A130	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>) ^(*)	A032	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Larus michahellis (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Résidente. Etape migratoire.
Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>) ^(*)	A293	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Hivernage. Etape migratoire.
Macreuse noire (<i>Melanitta nigra</i>)	A065	Hivernage. Etape migratoire.
Marouette de Baillon (<i>Porzana pusilla</i>) ^(*)	A121	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) ^(*)	A120	Reproduction. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente. Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ^(*)	A074	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ^(*)	A176	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>) ^(*)	A177	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>)	A188	Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Océanite culblanc (<i>Oceanodroma leucorhoa</i>) ^(*)	A015	Etape migratoire.
Océanite tempête (<i>Hydrobates pelagicus</i>) ^(*)	A014	Etape migratoire.
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ^(*)	A133	Reproduction. Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	A043	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>)	A039	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	A041	Hivernage. Etape migratoire.
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>) ^(*)	A128	Etape migratoire.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Etape migratoire.
Phalarope à bec étroit (<i>Phalaropus lobatus</i>) ^(*)	A170	Etape migratoire.
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) ^(*)	A294	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Etape migratoire.
Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	A200	Etape migratoire.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ^(*)	A255	Reproduction. Etape migratoire.
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>) ^(*)	A002	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>) ^(*)	A001	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>) ^(*)	A003	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)	A141	Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ^(*)	A140	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>) ^(*)	A139	Etape migratoire.
Puffin cendré (<i>Calonectris diomedea</i>) ^(*)	A010	Etape migratoire.
Puffin des Baléares (<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>) ^(*)	A384	Etape migratoire.
Puffin Yelkouan (<i>Puffinus yelkouan</i>) ^(*)	A464	Reproduction. Etape migratoire.
Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) ^(*)	A122	Etape migratoire.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) ^(*)	A231	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne caspienne (<i>Sterna caspia</i>) ^(*)	A190	Etape migratoire.
Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>) ^(*)	A191	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Sterne de Dougall (<i>Sterna dougalli</i>) ^(*)	A192	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne hansel (<i>Gelochelidon nilotica</i>) ^(*)	A189	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>) ^(*)	A195	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction. Etape migratoire.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Talève sultane (<i>Porphyrio porphyrio</i>) ^(*)	A124	Résidente.
Tournepipe à collier (<i>Arenaria interpres</i>)	A169	Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) ^(*)	A077	Etape migratoire.

Tableau 15. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Camargue » (FR9310019)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Sur les 330 ouvrages limnimétriques bateaux concernés par des dragages d'entretien, 253 d'entre eux sont implantés dans des sites concernés par un classement Natura 2000 (cf. tableau 3 et 4). Les 77 autres ouvrages peuvent être situés à proximité (< à 1km) ou à plus de 1km des sites Natura 2000. Les listes des habitats et espèces d'intérêt communautaires ayant justifiées le classement de ces sites en Natura 2000 sont présentées ci-dessus.

Plus précisément :

- 31 ouvrages sont inclus dans deux types de sites (ZPS et SIC/ZSC) ;
- 4 ouvrages sont inclus dans un site de type ZPS ;
- 218 ouvrages sont inclus dans un site de type SIC/ZSC.

Pour l'entretien de ces ouvrages, les travaux sont limités au curage des échelles en béton et des sondes automatiques, où des sédiments ont pu s'accumuler et gêner les conditions de lecture ou de fonctionnement.

Il faut toutefois noter que ces travaux de dragage des ouvrages limnigraphiques :

- seront très limités dans l'espace (moins de quelques m² par échelle ou sonde) et dans le temps (moins d'une heure d'intervention par ouvrage).
- l'accès aux chantiers se fera par les pistes d'exploitation, la voirie existante ou par le plan d'eau avec du matériel flottant. Aucune intervention sur la végétation environnante et donc les milieux naturels n'est envisagée.
- généreront une remise en suspension négligeable (1 m³ par ouvrage) dans le temps et l'espace (à comparer de la charge en crue) et ne seront pas de nature à déranger la faune présente.

Les arguments précédemment avancés montrent que les travaux ne sont donc pas de nature à induire une incidence dommageable notable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus et de la faible ampleur des travaux, l'incidence des opérations de dragage d'entretien des ouvrages limnimétriques sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677) ; « Rhône aval » (FR9301590) ; « La Durance » (FR9301589) ; « Le Petit-Rhône » (FR9101405) ; « Marais de l'île Vieille et alentour » (FR9312006) ; « La Durance » (FR9312003) ; « Camargue » (FR9310019) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui non
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui non

*** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Tous ces travaux d'entretien d'ouvrages, qui concernent souvent moins d'un m³ de matériaux pour chaque site, ne sont pas de nature à avoir une incidence cumulée significative. En effet, ces ouvrages sont généralement distants de plusieurs kilomètres et pour les sites les plus proches la distance est exceptionnellement d'une centaine de mètres. Cette distance, est donc toujours supérieure à la distance de propagation des remises en suspension (quelques dizaines de mètres) et les travaux ne sont pas réalisés simultanément (déplacement du matériel d'intervention d'un ouvrage à l'autre successivement).

Dans ces conditions, il est possible de préciser que quelle que soit la localisation des sites, l'intervention d'entretien sur un ou plusieurs ouvrages n'engendre pas d'incidence cumulée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites répertoriés précédemment.

2-1-1-2 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité et des inventaires frayères départementaux. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

Les Inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont tous été approuvés sur les départements traversés par le fleuve aux dates suivantes :

- Ardèche : 08/07/2013
- Drôme : 03/04/2013
- Gard : Pas de données
- Vaucluse : 11/02/2015
- Bouches-du-Rhône : 28/12/2012

Dans la zone d'étude, sur le Bas-Rhône, les canaux de dérivation (canal d'amenée et canal de fuite) ne font pas partie des secteurs présentant des potentialités de frayères.

Dans l'Ardèche et la Drôme, le Vieux-Rhône de Donzère est classé en liste 2 pour le l'alose feinte, l'apron du Rhône, le brochet et la blennie fluviatile et partiellement en liste 1 pour le chabot.

Plus en aval, les secteurs répertoriés pour des potentialités de frayères pour la liste 2 (alose feinte, apron du Rhône, brochet et blennie fluviatile) se situent sur le bras d'Avignon et à la confluence de la Durance.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

La lamproie marine fût très commune au XIXème siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol),

L'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drome, le Buech et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. Dans la zone d'étude, l'espèce n'est pas présente et ces milieux favorables ne sont pas représentés.

Les espèces rhéophiles comme le toxostome et le blageon sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Le chabot se trouve dans les eaux fraîches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône.

L'alose feinte remonte le fleuve principalement jusqu'à l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le vieux-Rhône. Les sites de frai comprennent une plage de substrats grossiers délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du Palier d'Arles. Des frayères de substitution sont mentionnées en aval d'une buse sur le port de l'Ardoise et en aval de la passe à poissons de la Cèze.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors *Anodonta chinensis* - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...).

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures protégées des courants vifs bien colonisées par la végétation peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Dans le bassin du Rhône, elle présente de partout avec des préférendum fragmentés, menacées par les aménagements et la pollution. Sur le bassin versant du Rhône, l'espèce est très présente dans les lacs péri-alpins (lac du Bourget, lac d'Annecy et plus récemment le lac Léman). Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques.

Les sites concernés par les entretiens sont des ouvrages maçonnés en berge. Les matériaux déplacés lors de l'intervention sont principalement des matériaux fins (limons, argiles ou vases) déposés lors des hautes eaux des cours d'eau. L'entretien des surfaces est régulier et comprend l'enlèvement d'un milieu peu spécifique (matériaux

fins colmatés sans végétation). La restitution est réalisée dans les zones courantes au droit de l'ouvrage. Les volumes mis en jeu particulièrement faibles permettent une dilution rapide des sédiments dans le flux et une absence d'incidence sur les milieux tant dans le chenal que les berges.

De plus, sur chaque site, les travaux d'entretien et la restitution à proximité immédiate, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Les sites se localisent dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de turbidité des eaux pour se déplacer. Les travaux de très faible ampleur (quelques m³ par site) n'ont pas d'incidence sur le taux de MES du fleuve et notamment en période de crue où les taux de MES observés sont compris entre 200 à 5 000 mg/l sur le secteur en raison des apports d'une part des affluents cévenols en rive droite et d'autre part de l'Isère et de la Durance en rive gauche.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'évaluation de l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

2-1-1-3 Espèces protégées

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Présence espèce protégée : oui non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse

lieu de reproduction

Autre : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui non espèce(s) =

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR
	Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	FR

Tableau 16. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des inventaires faunistiques et floristiques et sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. Le tableau 16 récapitule ces principales espèces protégées dans le cadre de la réglementation française qui s'observent régulièrement le long du fleuve. Les espèces retenues sont le castor et la loutre.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, et la loutre, de plus en plus fréquente sur le bas-Rhône, sont des mammifères qui, dans nos régions, présentent principalement une activité nocturne. La réalisation de travaux à proximité de lieux de vie des espèces reste envisageable mais ceux-ci ne concernent pas des sites nécessaires à leur cycle biologique (alimentation, reproduction, gîte...). De plus les interventions sont réalisées en période de jour durant les périodes de repos de ces espèces.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

2-1-1-4 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Dérichement : oui non
 APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui non
 Les inventaires et sites qui se superposent aux ouvrages limnimétriques sont listés dans le tableau ci-après :

Désignation inventaires	N° des ouvrages
ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DES BIOTOPES	
« Islon de la Barthelasse » – N° FR3800577	205
ZNIEFF I	
« Robinet de Donzère » - N° 26010009	11
« Vieux Rhône et îlons du Rhône de Viviers à Pont-Saint Esprit » - N° 26010014	21-30, 42-54, 60-64, 66-69, 89-91, 95-99
« Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte » - N° 26010008	16, 31-41, 55-58, 74
« Le vieux-Rhône de la Désirade » - N°84112126	70-72, 92-94
« Ripsisylves du Rhône en aval de Pont-St-Esprit » N°30272135	108, 109, 112, 113, 117
« Le vieux-Rhône de l'île vieille et des casiers de Lamiat » N°84112143	110, 111, 114
« Le vieux Rhône de la Piboulette et des Brotteaux » N°84112144	144, 147, 148, 160
« Gardon aval » - N° 2128	278, 280, 282, 284, 285, 288
« Canal de Canon et Lône de Pillet » - N° 30272001	314
« Île de Saxy » - N° 13138159	317
« Bois de Tourtoulon, de Beaujeu et d'Azegat » N°13138160	328
ZNIEFF II	
ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES - N° 2601	1-69, 73, 74, 89-91, 95-99
LE RHÔNE - N° 84112100	70-72, 75-88, 92-94, 100, 101, 110, 111, 114-116, 119-122, 129, 131, 134, 136, 138, 140, 142, 143-150, 160, 161, 167, 168, 171-173, 175, 177, 179, 181, 183, 184, 186, 188, 190, 191, 202, 203, 205, 207-212, 236, 240, 242, 244, 246
LE RHONE ET SES CANAUX - N° 30270000	102-104, 106, 108, 109, 112, 113, 117, 118, 123, 125-128, 130, 132, 133, 135, 137, 139, 141, 156, 158, 159, 162-166, 169, 170, 174, 176, 178, 180, 182, 185, 187, 189, 192-201, 204, 213-215, 219, 230, 232, 239, 241, 243, 245, 253, 254, 255, 257, 259, 261-266, 268, 270-272, 274-277, 279, 281, 283, 290-312, 314
L'AYGUES - N° 84125100	152,153
LA BASSE DURANCE - N° 13150100	247, 248, 249, 250, 251, 252
LE RHÔNE - N° 13138100	256, 258, 260, 267, 269, 273, 317, 319, 324, 325-330
« CAMARGUE GARDOISE » - N°30250000	315, 316, 321
« Camargue fluvio-lacustre et laguno-marine » N°13136100	326
PARC NATUREL REGIONAL	
Camargue – N° FR 8000011	325-330
SITE RAMSAR	
Camargue – N° FR 7200006	325-328
RESERVE DE LA BIOSPHERE	
Camargue – Aire de coopération - N° FR 6500003	316-324
Camargue – Zone tampon - N° FR 6400003	325-330
ZONES HUMIDES	
« Ile de Périers N » – N° 07FDP0181	4, 6, 7
« Zone de hauts fonds »	13, 17
« RCC de Donzère à Pont-St-Esprit » – N° 07DDAF0143	25, 26, 27, 28, 29, 42, 44, 45, 50, 51, 52, 54, 59, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 89, 90, 91, 95, 96, 97

« Ile de Malaubert » – N° 26SOBENV0065	46, 47, 48, 49, 53
« Iles des cadets-Plaine de Pierrelatte » N° 26SOBENV0054	60, 63, 64, 69, 70
« Le Rhône de Lapalud à Mondragon » - N° 84CEN0190	70, 71, 72, 92, 93, 94, 100, 101, 110, 111, 114
« L'Aigues » - N° 84CEN0192	152, 153, 154, 155
« Ile de la Piboulette » - N° 84CEN0033	144, 147, 148, 149, 150, 151, 157, 160
« L'Ouvèze » - N° 84CEN0300	221
« Le Rhône de Sorgues à la confluence de la Durance » N° 84CEN0193	205, 210, 211, 212, 216, 217, 218, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 236, 237, 238, 240, 242, 244, 246
« Lône de l'île aux Castors » - N° 84CEN0019	202
Zone humide Bouches du Rhône - N°45	247
Zone humide Bouches du Rhône - N°43	248, 249
Zone humide Bouches du Rhône - N°29	317, 318
Zone humide Bouches du Rhône - N°25	325, 326, 327, 328
Zone humide Bouches du Rhône - N°27	329
Zone humide Bouches du Rhône - N°34	330
« Ile de la République, îlons et casiers » N° 30CG300050	108, 109,
« Casiers au nord-ouest de l'île Saint-Georges » N° 30CG300049	113
« Confluence de la Cèze et du Rhône » - N° 30CG300044	145
« Confluence du Nizon et du Rhône » - N° 30CG300043	156
« Lînes du Nord de l'île de la Barthelasse » N° 30CG300039	202, 219
« Plan d'eau et bras mort à la confluence du Gardon, du Briançon et du Rhône » - N° 30CG300052	287, 288
« Casiers du vieux Rhône à Beaucaire » - N° 30CG300035	298
« Ripisylve, casiers et lône de l'île Pillet » - N° 30CG300033	313, 314
« Ripisylve du Rhône en rive droite entre le canal Philippe Lamour et Fourques » - N° 30CG300032	315
« Tête de Camargue » - N° 30CG300102	316
« Ripisylve du Rhône au niveau de l'île des Sables à Fourques » - N° 30CG300031	321
ZONES A ENJEUX FORTS	
« Roselière de Saint-Montan et l'île aux oiseaux »	12, 13
« Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon »	21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114
« Vieux-Rhône de Villeneuve-lès-Avignon »	200, 201, 204, 205, 211
« Vieux-Rhône d'Avignon »	202, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 236, 237, 238
« Vieux-Rhône de Vallabrègues »	289, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304
« Casiers de Saxy »	317

Tableau 17. Inventaires et sites concernés par les interventions sur les ouvrages

Zones à enjeux forts : l'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, ne mentionne pas de sites à proximité.

Les travaux, qui concernent des sites ponctuels, des volumes et des surfaces très limitées (respectivement moins d'un m³ et quelques m²) avec des accumulations récentes de sédiments fins principalement, ne sont pas de nature à réduire ou modifier les intérêts ou le fonctionnement des sites inventoriés ci-dessus.

Dans ces conditions, quels que soient les sites d'intérêt, il n'est pas nécessaire de prévoir des dates spécifiques d'intervention pour la réalisation de ces travaux limités dans le temps (quelques heures) et en quantité.

2-1-2 - Enjeux économiques

 Patrimoine naturel : oui non

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)	
DONZERE-MONDRAGON	Retenue	166,250	Gauche	1	Châteauneuf-du-Rhône	Viviers		
	Retenue	166,320	Droite	2	Viviers			
	Retenue	166,500	Gauche	3	Châteauneuf-du-Rhône			
	Retenue	167,203	Droite	4	Viviers			
	Retenue	168,000	Gauche	5	Donzère			
	Retenue	168,000	Droite	6	Viviers			
	Retenue	168,400	Droite	7	Viviers			
	Retenue	169,006	Droite	8	Viviers			
	Retenue	169,100	Droite	9	Viviers			
	Retenue	169,500	Droite	10	Viviers	Les Ribières		
	Retenue	169,500	Gauche	11	Donzère			
	Retenue	170,304	Droite	12	Viviers			
	Retenue	170,500	Droite	13	Viviers			
	Retenue	170,700	Droite	14	Donzère			
	Retenue	170,600	Gauche	15	Donzère			
	Canal Amenée	170,900	Gauche	16	Donzère			
	Retenue	171,000	Droite	17	Viviers			
	Retenue	171,000	Gauche	18	Donzère			
	Retenue	171,500	Droite	19	Viviers			
	Retenue	171,500	Gauche	20	Donzère			
	Vieux Rhône	171,600	Gauche	21	Donzère			
	Vieux Rhône	171,750	Gauche	22	Donzère			
	Vieux Rhône	172,000	Gauche	23	Donzère			
	Vieux Rhône	172,300	Gauche	24	Donzère			
	Vieux Rhône	172,700	Droite	25	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	172,900	Droite	26	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	173,200	Droite	27	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	173,600	Droite	28	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	174,000	Droite	29	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	174,000	Gauche	30	Saint-Montan			
	Canal Amenée	171,400	Droite	31	Donzère			
	Canal Amenée	171,400	Gauche	32	Donzère			
	Canal Amenée	172,200	Droite	33	Donzère			
	Canal Amenée	172,200	Gauche	34	Donzère			
	Canal Amenée	174,450	Droite	35	Donzère			
	Canal Amenée	174,450	Gauche	36	Donzère			
	Canal Amenée	174,800	Droite	37	Donzère			
	Canal Amenée	174,800	Gauche	38	Donzère			
	Canal Amenée	175,500	Gauche	39	La Garde Adhémar	Bonnefilles		
	Canal Amenée	176,500	Droite	40	La Garde Adhémar	Bonnefilles	PPR	
	Canal Amenée	176,500	Gauche	41	La Garde Adhémar		PPR	
	Vieux Rhône	174,500	Droite	42	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	175,020	Gauche	43	Donzère			
	Vieux Rhône	175,400	Droite	44	Saint-Montan			
	Vieux Rhône	175,900	Droite	45	Bourg-Saint-Andéol			
	Vieux Rhône	176,550	Gauche	46	Donzère			

¹ PCC : Périmètre de Protection Rapproché des installations de captage d'eau potable.

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
						Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)
DONZERE-MONDRAGON	Vieux Rhône	176,800	Gauche	47	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	177,000	Gauche	48	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	177,200	Gauche	49	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	177,700	Droite	50	Bourg-Saint-Andéol	Marronniers	
	Vieux Rhône	178,300	Droite	51	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	178,740	Droite	52	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	179,000	Gauche	53	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	179,420	Droite	54	Bourg-Saint-Andéol		
	Canal Amenée	178,450	Droite	55	La Garde Adhémar		
	Canal Amenée	178,450	Gauche	56	La Garde Adhémar		
	Canal Amenée	181,250	Gauche	57	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Les pres	
	Canal Amenée	181,800	Gauche	58	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Les pres / Gonsard	
	Vieux Rhône	180,000	Droite	59	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	180,420	Gauche	60	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	180,500	Droite	61	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	180,650	Droite	62	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	181,000	Gauche	63	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	181,300	Gauche	64	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	182,000	Droite	65	Bourg-Saint-Andéol	Fraou	PPE
	Vieux Rhône	182,500	Droite	66	Bourg-Saint-Andéol	Fraou	
	Vieux Rhône	183,000	Droite	67	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	183,400	Droite	68	Bourg-Saint-Andéol		
	Vieux Rhône	184,000	Gauche	69	Pierrelatte		
	Vieux Rhône	184,500	Gauche	70	Lapalud		
	Vieux Rhône	185,000	Gauche	71	Lapalud		
	Vieux Rhône	185,400	Gauche	72	Saint-Marcel-d'Ardèche		
	Canal Amenée	184,750	Droite	73	Saint-Paul-Trois-Châteaux		
	Canal Amenée	184,750	Gauche	74	Saint-Paul-Trois-Châteaux		
	Canal Amenée	185,650	Droite	75	Bollène		
	Canal Amenée	185,650	Gauche	76	Bollène		
	Canal Amenée	186,250	Droite	77	Bollène		
	Canal Amenée	186,250	Gauche	78	Bollène		
	Canal Amenée	186,310	Droite	79	Bollène		
	Canal Amenée	186,700	Droite	80	Bollène		
	Canal Amenée	186,704	Gauche	81	Bollène		
	Canal Amenée	187,201	Gauche	82	Bollène		
	Ecluse Amont	187,201	Gauche	83	Bollène		
	Canal de Fuite	189,850	Gauche	84	Bollène		
	Canal de Fuite	189,950	Gauche	85	Bollène		
	Canal de Fuite	190,100	Droite	86	Bollène		
	Canal de Fuite	190,800	Droite	87	Bollène		
	Canal de Fuite	190,800	Gauche	88	Bollène		
	Vieux Rhône	186,000	Droite	89	Saint-Marcel-d'Ardèche		
	Vieux Rhône	186,500	Droite	90	Saint-Marcel-d'Ardèche		
	Vieux Rhône	186,900	Droite	91	Saint-Marcel-d'Ardèche		
	Vieux Rhône	187,500	Gauche	92	Lapalud		
	Vieux Rhône	187,800	Gauche	93	Lapalud		
	Vieux Rhône	188,000	Gauche	94	Lapalud		
Vieux Rhône	188,400	Droite	95	Saint-Just			
Vieux Rhône	189,000	Droite	96	Saint-Just			
Vieux Rhône	189,400	Droite	97	Saint-Just			
Vieux Rhône	190,000	Droite	98	Saint-Just	La Barandonne		

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
						Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)
DONZERE-MONDRAGON	Vieux Rhône	190,300	Droite	99	Saint-Just	La Barandonne	
	Vieux Rhône	190,600	Gauche	100	Lamotte-du-Rhône	La Barandonne	
	Vieux Rhône	191,000	Gauche	101	Lamotte-du-Rhône	La Barandonne	
	Vieux Rhône	191,730	Droite	102	Pont-Saint-Esprit	La Chapelle	
	Vieux Rhône	192,100	Droite	103	Pont-Saint-Esprit		
	Vieux Rhône	192,200	Droite	104	Pont-Saint-Esprit		
	Vieux Rhône	192,400	Droite	105	Pont-Saint-Esprit		
	Vieux Rhône	193,000	Droite	106	Pont-Saint-Esprit	La Chapelle	PPR
	Vieux Rhône	193,500	Droite	107	Pont-Saint-Esprit		PPR
	Vieux Rhône	194,140	Droite	108	Pont-Saint-Esprit		PPR
	Vieux Rhône	195,000	Droite	109	Pont-Saint-Esprit		
	Vieux Rhône	196,000	Gauche	110	Mondragon		
	Vieux Rhône	197,000	Gauche	111	Mondragon		
	Vieux Rhône	198,500	Droite	112	Vénéjan		
	Vieux Rhône	199,000	Droite	113	Vénéjan		
Vieux Rhône	200,000	Gauche	114	Mondragon			
Canal de Fuite	200,539	Gauche	115	Mondragon			
CADEROUSSE	Retenue	201,000	Gauche	116	Mornas	Le grand Moulasse	
	Retenue	201,580	Droite	117	Vénéjan		
	Retenue	202,200	Droite	118	Vénéjan	Le grand Moulasse	PPR
	Retenue	202,321	Gauche	119	MORNAS		PPR
	Retenue	202,320	Gauche	120	MORNAS		PPR
	Retenue	202,700	Gauche	121	MORNAS		PPR
	Retenue	203,350	Gauche	122	MORNAS		PPR
	Rhône	203,200	Droite	123	Saint-Etienne-des-Sorts	Site de St Etienne des Sorts	PPR
	Retenue	203,500	Droite	124	Saint-Etienne-des-Sorts		
	Retenue	204,320	Gauche	125	Saint-Etienne-des-Sorts		
	Retenue	204,800	Droite	126	Saint-Etienne-des-Sorts		
	Retenue	205,180	Gauche	127	Saint-Etienne-des-Sorts		
	Retenue	205,670	Droite	128	Saint-Etienne-des-Sorts		
	Retenue	206,120	Gauche	129	MORNAS		
	Retenue	206,580	Droite	130	Saint-Etienne-des-Sorts		
	Retenue	207,160	Gauche	131	Piolenc		
	Retenue	207,670	Droite	132	Chusclan		
	Retenue	208,060	Droite	133	Chusclan		
	Retenue	208,250	Gauche	134	Piolenc		
	Retenue	208,650	Droite	135	Chusclan		
	Retenue	209,200	Gauche	136	Caderousse		
	Retenue	209,580	Droite	137	Codolet		
	Retenue	210,020	Gauche	138	Caderousse		
	Retenue	210,580	Droite	139	Codolet		
	Retenue	211,090	Gauche	140	Caderousse		
	Retenue	211,620	Droite	141	Codolet	Les Piboulières	
	Retenue	212,230	Gauche	142	Caderousse		
Canal Amenée	213,090	Gauche	143	Caderousse			
Vieux Rhône	213,450	Gauche	144	Caderousse			
Ceze	213,550	Droite	145	Laudun-L'ardoise			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
						Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)
CADEROUSSE	Ardoise	214,500	Gauche	146	Laudun-L'ardoise		
	Vieux Rhône	214,500	Gauche	147	Caderousse		
	Canal Amenée	214,150	Droite	148	Caderousse		
	Canal Amenée	215,000	Droite	149	Caderousse		
	Canal de fuite	215,200	Droite	150	Caderousse		
	Vieux Rhône	215,500	Gauche	151	Caderousse		
	Aygues	214,000	Gauche	152	Caderousse		
	Aygues	214,000	Gauche	153	Caderousse		
	Aygues	214,000	Gauche	154	Caderousse		
	Aygues	214,000	Gauche	155	Caderousse		
	Vieux Rhône	216,000	Droite	156	Laudun-L'ardoise		
	Canal de Fuite	217,300	Droite	157	Caderousse		
	Vieux Rhône	217,000	Droite	158	Montfaucon	Sites Marin et Perrier	
	Vieux Rhône	217,500	Droite	159	Montfaucon	Sites Marin et Perrier	PPE
Vieux Rhône	218,000	Gauche	160	Caderousse	Sites Marin et Perrier		
Canal de Fuite	218,300	Gauche	161	Caderousse			
AVIGNON	Retenue	218,500	Droite	162	Montfaucon	Sites Marin et Perrier	PPE
	Retenue	219,000	Gauche	163	Montfaucon		PPE
	Retenue	219,500	Droite	164	Montfaucon		PPE
	Retenue	220,000	Gauche	165	Montfaucon		PPE
	Retenue	220,500	Droite	166	Montfaucon		
	Retenue	221,000	Gauche	167	Orange		
	Retenue	221,500	Gauche	168	Orange		
	Retenue	221,500	Droite	169	Roquemaure		
	Retenue	221,800	Droite	170	Roquemaure		
	Retenue	221,800	Gauche	171	Orange		
	Retenue	222,000	Gauche	172	Orange		
	Retenue	222,110	Gauche	173	Orange		
	Retenue	222,500	Droite	174	Roquemaure		
	Retenue	223,000	Gauche	175	Orange		
	Retenue	223,500	Droite	176	Roquemaure		
	Retenue	224,000	Gauche	177	Châteauneuf-du-Pape		
	Retenue	224,500	Droite	178	Roquemaure		
	Retenue	225,000	Gauche	179	Châteauneuf-du-Pape		
	Retenue	225,500	Droite	180	Roquemaure		
	Retenue	226,000	Gauche	181	Châteauneuf-du-Pape		
	Retenue	226,500	Droite	182	Roquemaure	Plaine de l'Hers	
	Retenue	226,700	Gauche	183	Sorgues		
	Retenue	227,000	Gauche	184	Sorgues		
	Retenue	227,500	Droite	185	Sauveterre		
	Retenue	228,000	Gauche	186	Sorgues		
	Retenue	228,500	Droite	187	Sorgues		
	Retenue	229,000	Gauche	188	Sorgues		
	Retenue	229,500	Droite	189	Sauveterre		
	Retenue	229,500	Gauche	190	Sorgues		
	Retenue	229,900	Gauche	191	Sorgues		
Sauveterre Amont	230,500	Droite	192	Sauveterre			
Retenue	230,500	Droite	193	Sauveterre			
Retenue	231,000	Gauche	194	Sauveterre			
Retenue	231,500	Droite	195	Sauveterre			
Retenue	232,000	Gauche	196	Sauveterre			
Retenue	232,240	Droite	197	Sauveterre			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
						Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)
AVIGNON	Canal Amenée	232,500	Droite	198	Villeneuve-lès-Avignon		
	Canal Amenée	233,000	Gauche	199	Villeneuve-lès-Avignon		
	Bras de Villeneuve	237,130	Gauche	200	Villeneuve-lès-Avignon		
	Bras de Villeneuve	237,330	Gauche	201	Villeneuve-lès-Avignon		
	Parc des libertés	233,320	Droite	202	Avignon		
	Canal Amenée	233,500	Droite	203	Avignon		
	Bras de Villeneuve	237,910	Droite	204	Villeneuve-lès-Avignon		
	Bras de Villeneuve	238,190	Gauche	205	Avignon		
	Bras de Villeneuve	238,290	Droite	206	Villeneuve-lès-Avignon		
	Canal Amenée	234,000	Gauche	207	Avignon		
	Canal Amenée	239,000	Droite	208	Avignon		
	Canal Amenée	234,300	Gauche	209	Avignon		
	Canal fuite	239,000	Droite	210	Avignon		
	Bras de Villeneuve	239,000	Gauche	211	Avignon		
	Bras de Villeneuve	239,350	Gauche	212	Avignon		
	Bras de Villeneuve	239,500	Droite	213	Avignon		
	Bras d'Avignon	231,000	Gauche	214	Sauveterre		
	Bras d'Avignon	231,470	Droite	215	Sauveterre	La Jouve	
	Bras d'Avignon	232,300	Gauche	216	Sorgues	La Jouve	PPR
	Bras d'Avignon	233,000	Gauche	217	Sorgues		PPI
	Bras d'Avignon	233,500	Gauche	218	Sorgues	Ile de la Motte et Barthelasse	
	Parc des libertés	233,510	Droite	219	Villeneuve-lès-Avignon	Ile de la Motte et Barthelasse	PPR
	Bras d'Avignon	234,000	Gauche	220	Sorgues	Ile de la Motte et Barthelasse	
	Ouvèze	234,470	Droite	221	Sorgues		
	Bras d'Avignon	235,000	Gauche	222	Le Pontet		
	Bras d'Avignon	235,300	Gauche	223	Le Pontet		
	Bras d'Avignon	237,000	Gauche	224	Le Pontet		
	Bras d'Avignon	238,000	Gauche	225	Le Pontet		
	Bras d'Avignon	239,000	Droite	226	Avignon		
	Bras d'Avignon	239,507	Droite	227	Avignon		
	Bras d'Avignon	240,000	Droite	228	Avignon		
	Bras de Villeneuve	240,000	Gauche	229	Avignon		
	Bras de Villeneuve	240,500	Droite	230	Avignon		
Bras de Villeneuve	241,000	Gauche	231	Avignon			
Bras de Villeneuve	241,500	Droite	232	Villeneuve-lès-Avignon			
Bras de Villeneuve	242,000	Gauche	233	Villeneuve-lès-Avignon			
Bras de Villeneuve	242,300	Droite	234	Villeneuve-lès-Avignon			
Bras de Villeneuve	243,000	Gauche	235	Les Angles			
Bras d'Avignon	242,000	Droite	236	Avignon			
Bras d'Avignon	242,200	Droite	237	Avignon			
Bras d'Avignon	243,500	Gauche	238	Avignon			
VALLABREGUES	Retenue	244,000	Droite	239	Les Angles		
	Retenue	244,500	Gauche	240	Avignon		
	Retenue	245,000	Droite	241	Les Angles		
	Retenue	245,500	Gauche	242	Avignon		
	Retenue	246,000	Droite	243	Les Angles		
	Retenue	246,500	Gauche	244	Avignon		
	Retenue	247,000	Droite	245	Les Angles		
	Retenue	247,500	Gauche	246	Avignon		
	Durance	247,900	Gauche	247	Rognonas		
	Durance	247,900	Gauche	248	Rognonas		

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
						Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)
VALLABREGUES	Durance	247,900	Gauche	249	Rognonas		
	Durance	247,900	Gauche	250	Barbentane		
	Durance	247,900	Gauche	251	Barbentane		
	Durance	247,900	Gauche	252	Barbentane		
	Retenue	248,000	Droite	253	Les Angles		
	Retenue	248,500	Gauche	254	Barbentane		
	Retenue	249,000	Droite	255	Aramon		
	Retenue	249,500	Gauche	256	Barbentane		
	Retenue	250,000	Droite	257	Aramon		
	Retenue	250,500	Gauche	258	Barbentane		
	Retenue	251,000	Droite	259	Aramon		
	Retenue	251,500	Gauche	260	Barbentane	La Roque d'Acier	
	Retenue	252,000	Droite	261	Aramon		
	Retenue	252,270	Droite	262	Aramon		
	Retenue	252,500	Gauche	263	Aramon		
	Retenue	253,000	Droite	264	Aramon	Site d'Aramon	
	Retenue	253,500	Gauche	265	Aramon		
	Retenue	254,000	Droite	266	Aramon	Site d'Aramon	PPE
	Retenue	254,500	Gauche	267	Boulbon		
	Retenue	255,000	Droite	268	Aramon		
	Retenue	255,500	Gauche	269	Boulbon		
	Retenue	256,000	Droite	270	Aramon		
	Retenue	256,500	Gauche	271	Aramon		
	Retenue	257,000	Droite	272	Aramon		
	Retenue	257,500	Gauche	273	Saint-Pierre-de-Mézoargues		
	Retenue	258,000	Droite	274	Aramon		
	Retenue	258,500	Gauche	275	Vallabrègues		
	Retenue	259,000	Droite	276	Vallabrègues		
	Retenue	259,500	Gauche	277	Vallabrègues		
	Retenue	260,000	Droite	278	Vallabrègues		
Retenue	260,500	Gauche	279	Vallabrègues			
Retenue	261,000	Droite	280	Vallabrègues			
Retenue	261,500	Gauche	281	Vallabrègues			
Retenue	261,570	Droite	282	Vallabrègues			
Retenue	262,000	Gauche	283	Vallabrègues			
Retenue	262,030	Droite	284	Vallabrègues			
Gardon Amont	262,600	Droite	285	Comps			
Gardon Amont	262,600	Gauche	286	Comps			
Gardon Amont	262,600	Droite	287	Vallabrègues			
Gardon Aval	262,600	Droite	288	Vallabrègues			
Vieux Rhône	262,800	Droite	289	Comps	Site de Beaucaire	PPE	
Canal Amenée	263,000	Gauche	290	Vallabrègues			
Canal Amenée	264,000	Gauche	291	Beaucaire			
Canal Amenée	264,600	Droite	292	Beaucaire			
Ecluse	264,600	Droite	293	Beaucaire			
Canal de Fuite	264,600	Droite	294	Beaucaire			
Canal de Fuite	265,450	Gauche	295	Beaucaire			
Canal de Fuite	266,000	Gauche	296	Tarascon			
Vieux Rhône	263,500	Droite	297	Beaucaire	Site de Beaucaire	PPE	
Vieux Rhône	264,000	Droite	298	Beaucaire		PPE	
Vieux Rhône	265,000	Droite	299	Beaucaire			
Vieux Rhône	265,400	Droite	300	Beaucaire			

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un PPR ¹	
						Nom du patrimoine	Ouvrage inclus dans un PPC (PPE/PPR ou PPI)
VALLABREGUES	Vieux Rhône	265,400	Gauche	301	Beaucaire		
	Vieux Rhône	266,000	Droite	302	Beaucaire		
	Vieux Rhône	266,900	Gauche	303	Beaucaire		
	Canal de Fuite	266,800	Droite	304	Beaucaire		
	Vieux-Rhône	267,700	Droite	305	Beaucaire	ZI Beaucaire	
	Canal de Fuite	267,350	Droite	306	Beaucaire		
	Canal de Fuite	268,000	Gauche	307	Tarascon		
	Vieux Rhône	268,790	Gauche	308	Beaucaire		
PALIER D'ARLES	Grand Rhône	269,485	Droite	309	Beaucaire		
	Grand Rhône	269,550	Gauche	310	Beaucaire		
	Grand Rhône	270,000	Gauche	311	Beaucaire		
	Grand Rhône	271,000	Gauche	312	Beaucaire		
	Grand Rhône	272,280	Droite	313	Beaucaire		
	Grand Rhône	274,504	Droite	314	Beaucaire		
	Grand Rhône	277,000	Droite	315	Beaucaire		
	Canal BRL	277,300	Droite	316	Fourques	Fourques	PPE
	Grand Rhône	278,500	Gauche	317	Arles		
	Grand Rhône	279,350	Gauche	318	Arles		
	Grand Rhône	280,170	Gauche	319	Arles		
	Grand Rhône	280,900	Gauche	320	Arles		
	Petit Rhône	281,000	Gauche	321	Fourques		
	Grand Rhône	281,560	Gauche	322	Arles		
	Grand Rhône	281,650	Droite	323	Arles		
	Grand Rhône	282,650	Droite	324	Arles		
	Grand Rhône	292,700	Droite	325	Arles		
	Grand Rhône	293,500	Droite	326	Arles		
	Grand Rhône	294,500	Droite	327	Arles		
	Grand Rhône	295,250	Droite	328	Arles		
Grand Rhône	306,500	Gauche	329	Arles			
BARCARIN	Canal de Barcarin	316,450	Gauche	330	Port Saint-Louis du Rhône		

Tableau 18. Position des ouvrages vis-à-vis des patrimoines naturels.
 (* En orange : ouvrages limnimétriques avec des conditions particulières à respecter pour les opérations de dragage)
 (* En violet : ouvrages limnimétriques avec des études spécifiques à réaliser pour les opérations de dragage)

2-1-3 - Enjeux sociaux

Baignade autorisée : oui non

Aucun ouvrage n'est situé à proximité d'une zone de baignade.

2-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu environnemental n'a été pris en compte comme contrainte pour la réalisation des travaux d'entretien des ouvrages du réseau limnigraphique de la Direction Rhône Méditerranée.

3 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Les travaux d'entretien des 330 ouvrages limnimétriques du Bas-Rhône (entre Viviers et Port-Saint-Louis) visent à maintenir des conditions optimales d'utilisation de ces ouvrages. Ces ouvrages permettent d'une façon générale à connaître les lignes d'eau du fleuve en condition normale et en crue. Et participent en particulier au bon fonctionnement des ouvrages tant pour la production hydroélectrique que pour les conditions de navigation.

Tous les ouvrages ne sont pas dragués chaque année. Cette intervention n'est réalisée que si cela est nécessaire. Les travaux sont de faible ampleur : surface inférieure à quelques m², les volumes de sédiments en jeu sont d'environ 1 m³ et la durée d'intervention ne dépasse pas 1 heure. La courte durée des chantiers sur chaque zone permet le retour rapide de la faune sur le secteur.

Les incidences des travaux sur la faune et la flore sont considérées comme négligeables quels que soient les sites sur l'ensemble du linéaire du Bas-Rhône étudié et quelle que soit la saison d'intervention.

Les ouvrages situés à moins de 1 000 m en amont d'un périmètre de protection rapproché de patrimoines naturels font l'objet de prescriptions particulières d'intervention afin que l'intervention soit réalisée en conformité avec les termes de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004.

Pour une intervention sur les ouvrages situés dans des périmètres de protection de patrimoine naturel (40, 41, 65, 106, 107, 108, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 159, 162, 163, 164, 165, 216, 217, 219, 266, 289, 297, 298 et 316), un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité, pour permettre l'intervention dans ce périmètre de protection. Les interventions sur les 305 autres ouvrages, concernés par cette fiche, n'ont aucune incidence sur les patrimoines naturels situés le long de la vallée du Rhône en raison de leur distance, de leur positionnement (aval hydraulique) par rapport aux sites ou des prescriptions spécifiques d'intervention (ouvrages à moins de 1 000 m en amont hydraulique).

Pour les travaux qui nécessitent le passage ou l'intervention d'un matériel dans un périmètre de protection de patrimoine naturel, l'attention des entreprises sera spécialement attirée sur les mesures de précaution à suivre pour éviter tout déversement accidentel de produits polluants pendant le chantier, si bref et limité soit-il.

Ces opérations ont une incidence positive sur la gestion et la sécurité des ouvrages hydroélectriques de la vallée du Rhône.

- **Les opérations de dragage des ouvrages limnimétriques et de restitution des matériaux, dans les conditions d'exécution précisées dans cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

4 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, un suivi des eaux sera réalisé au niveau du site de restitution pour l'oxygène et la température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – Avril 2012). Ce suivi fera l'objet d'un retour d'expérience auprès de la police de l'Eau.